

**Dix-septième session**

La Haye, 5-12 décembre 2018

**Désignation des membres de la Commission consultative
pour l'examen des candidatures****Note du Secrétariat**

1. Aux termes de l'alinéa 4 (c) de l'article 36 du Statut de Rome :

« (c) L'Assemblée des États Parties peut décider de constituer, selon qu'il convient, une commission consultative pour l'examen de candidatures. Dans ce cas, la composition et le mandat de cette commission sont définis par l'Assemblée des États Parties ».

2. Par résolution ICC-ASP/10/Rés.5, l'Assemblée a créé une Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge. Le cadre de référence¹ de la Commission consultative prévoit que :

« La Commission est composée de neuf membres, ressortissants des États Parties, désignés par consensus par l'Assemblée des États Parties sur recommandation de son Bureau (adoptée également par consensus) et reflétant les principaux systèmes judiciaires du monde, ainsi qu'une représentation géographique équitable et une juste répartition entre les sexes, compte tenu du nombre d'États Parties au Statut de Rome². »

3. À sa troisième réunion, le 29 janvier 2018, le Bureau a fixé une période de présentation des candidatures de 12 semaines, allant du 6 juin au 28 août 2018 (heure d'Europe centrale). Les États proposant des candidatures ont été priés d'inclure une déclaration quant à la manière dont les candidats remplissent les critères définis dans le cadre de référence de la Commission consultative.

4. Étant donné qu'à la fin de la période de présentation des candidatures, le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges et que tous les groupes régionaux n'avaient pas proposé de candidatures, le Bureau a prolongé à trois reprises la période de présentation des candidatures, tout d'abord jusqu'au 11 septembre puis jusqu'au 25 septembre et au 9 octobre 2018 (heure d'Europe centrale). À la fin de la période de présentation des candidatures, le 9 octobre 2018, huit candidatures avaient été présentées pour les neuf sièges de la Commission consultative.

¹ Rapport du Bureau sur l'établissement d'une Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/10/36) annexe.

² *Ibid.*, par. 1.

5. Lors de sa réunion du 29 janvier 2018, le Bureau a décidé de constituer un groupe de travail du Bureau composé d'un membre de chaque groupe régional, qui sera chargé de retenir neuf candidats pour l'examen des candidatures par le Bureau et l'élection par l'Assemblée ; il devra veiller en outre à ce que les conditions énoncées dans le cadre de référence de la Commission soient respectées.
6. Étant donné que le groupe de travail du Bureau mentionné ci-dessus ne paraissait pas possible, le Secrétariat a préparé un projet de rapport du Bureau sous la direction du Président de l'Assemblée. Le 15 novembre 2018, le Bureau a décidé d'examiner et d'évaluer les huit candidatures présentées à la Commission consultative pour l'examen des candidatures et présente son rapport.
7. Les recommandations du Bureau sont prises en compte dans le rapport du Bureau sur la Commission consultative pour l'examen des candidatures (ICC-ASP/17/21).
8. Les candidatures reçues par le Secrétariat figurent dans l'annexe à la présente note.

Annexe

Liste alphabétique des candidats (contenant les énoncés des qualifications)

Sommaire

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Page</i>
1. Barrak Binhamad, Ahmad Mohammad (État de Palestine).....	3
2. Bîrsan, Corneliu (Roumanie).....	9
3. Cotte, Bruno (France).....	15
4. Fulford, Adrian (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord).....	19
5. Kambuni, Lucy Muthoni (Kenya)	22
6. Monageng, Sanji Mmasenono (Botswana)	29
7. Rodríguez Veltzé, Enrique Eduardo (Bolivie).....	36
8. Steiner, Sylvia Helena de Figueiredo (Brésil)	39

1. Barrak Binhamad, Ahmad Mohammad (État de Palestine)

(Original : anglais)

Note verbale

La Représentation permanente de l'État de Palestine à la Cour pénale internationale (CPI), présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la CPI et a l'honneur d'informer que le gouvernement de l'État de Palestine a décidé de présenter la candidature du Dr Ahmad Barrak, Procureur général de Palestine, pour être membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge (ACN) pour le groupe des États de la région Asie-Pacifique.

Énoncé des qualifications

Procureur général de l'État de Palestine.

Informations personnelles

Nationalité : Palestinienne
 Sexe : Masculin
 Date de naissance : 17 janvier 1970
 Lieu de naissance : Égypte

Diplômes universitaires et qualifications

Doctorat de droit pénal de l'Université du Caire, Égypte, 2009, avec mention Très bien.
 Maîtrise de *Common Law* de l'Université du Caire, Égypte, 2004.
 Licence de droit de l'Université du Caire, Égypte, 1992.
 Diplôme de sciences judiciaires de l'Université du Caire, reçu premier avec attribution d'un prix d'excellence universitaire, 2004.
 Diplôme de *Common Law* de l'Université Tanta, avec mention Très bien, 2005.
 Baccalauréat de l'École secondaire Al-Maadi, Égypte, 1988.

Expérience professionnelle

Procureur général de l'État de Palestine, 2016.
 Procureur général adjoint de l'État de Palestine, 2012-2016.
 Premier procureur, Département de la formation judiciaire au Cabinet du Procureur général, Ministère public palestinien – Ramallah - Palestine, 2010-2012.
 Ministère public civil, 2009.
 Ministère public palestinien – Ramallah - Palestine, 2010.
 Premier procureur – Ministère public Bethléem – Palestine, 2008-2009.
 Premier procureur – Ministère public Jéricho – Palestine, 2008.
 Premier procureur – Ministère public Jénine - Palestine, 2006-2007.
 Premier procureur – Ministère public – Qalqilya – Salfit - Palestine, 2002-2006.
 Ministère public civil, Naplouse, 2000-2002.
 Procureur général militaire pour les gouvernorats du nord de la Cisjordanie, 1994-2000.
 Avocat en exercice en République arabe d'Égypte, inscrit au Barreau égyptien, 1992-1994.

Professeur et maître de conférences dans les universités palestiniennes (Université Ahliya de Palestine, Université de Bir Zeit, Université nationale An-Najah, Modern University College, Institut judiciaire palestinien), 2008.

Travaux universitaires (Publications, recherches, revues) :

Ouvrages

Juvenile Restorative Justice and Criminal Mediation as a model (Justice réparatrice et médiation pénale en tant que modèle), Al-Shamil Publishing, Palestine, 2017.

Une publication intitulée « Principles of Criminal Procedures in Palestinian Law, two parts » (Principes des procédures pénales en droit palestinien, en deux parties), 2013.

Une publication intitulée « The Principles of the General Section in the Palestinian Penal Legislation » (Les principes des Dispositions générales de la législation pénale palestinienne), 2013.

Une publication intitulée « Enforcing the Criminal Penalty in the Palestinian Legislation » (Exécution de la sanction pénale dans la législation palestinienne), Dar Al-Thaqafa, Amman, Étude analytique, 2015.

Une publication intitulée « Voluntary Penalty in the Islamic Sharia and Contemporary Criminal Systems » (Sanction facultative dans la charia islamique et systèmes pénaux contemporains), étude comparative, Dar Al-Nahda, Le Caire, 2009.

Recherches

Recherche examinée par les pairs, intitulée « Legislative Confrontation of Cybercrimes in Palestine: between Reality and Expectation » (Confrontation législative des cybercrimes en Palestine : entre réalité et perspective), Journal de l'Université Al-Azhar, Vol. 9, numéro spécial, Bande de Gaza, Palestine, 2017.

The Offence of Nepotism in the Palestinian Law (Le délit de népotisme dans le droit palestinien), Publications de la Fondation Aman, Ramallah, Palestine, 2014.

Corruption Offences between the problematic text and practical application (Délits de corruption entre le texte problématique et l'application pratique), Publications de la Fondation Aman, Ramallah, Palestine, 2014.

Informal Judiciary in Palestine: Intervene and Reform (Le judiciaire informel en Palestine : intervenir et réformer), avec le soutien du PNUD, 2012.

Informal Judiciary and its influence on Juvenile Justice (Le judiciaire informel et son influence sur la justice des mineurs), avec le soutien de Terre des Hommes, 2012.

Explanation on Arbitration in Civil Disputes, its Legal Nature and the Competent Court Specialized in this Matter (Explications sur l'arbitrage dans les différends civils, sa nature juridique et les tribunaux compétents spécialisés en la matière), dans la Gazette sur la constitutionnalité de l'arbitrage, Ramallah, novembre 2009, publié par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

Critical Study on Juvenile Justice during the Initial Investigation Stage (Étude critique de la justice des mineurs pendant la phase initiale d'enquête) dans la Gazette de la justice et du judiciaire) publiée à Ramallah, avril 2009, par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

The Art of Pleading in Criminal Cases (L'art de la plaidoirie dans les affaires criminelles) dans la Gazette de la justice et du droit, publié à Ramallah, octobre 2008, par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

Crimes of kidnapping (Les crimes d'enlèvement), publié à Ramallah, avril 2008, par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

Questioning the Accused and Hearing Witnesses in Criminal Cases (Interroger l'accusé et entendre les témoins dans les affaires criminelles), publié à Ramallah, septembre 2007, par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

The Crime of Violating the Sanctity of Al-Aqsa Mosque from the International Criminal Law Perspective (Le crime de violation du caractère sacré de la Mosquée Al-Aqsa du

point de vue du droit pénal international), publié dans le journal Al-Quds, le 23 décembre 2009, et sur le site Web du Ministère public.

Execution of Penalties in light of the Modern Penalization Policy (Exécution des peines à la lumière de la politique moderne de pénalisation), publié à Ramallah, avril 2007, par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

Voluntary Penalty in the Islamic Shari'a and Contemporary Criminal Systems (Sanction facultative dans la charia islamique et systèmes pénaux contemporains), La Gazette de la justice et du droit, publiée à Ramallah, décembre 2006 par le Centre palestinien pour l'indépendance de la profession judiciaire et juridique (MUSAWA).

The Statute of Limitation in Criminal Cases in the Palestinian Criminal Procedures Code N° (3) of 2001 (Le délai de prescription dans les affaires criminelles dans le Code palestinien N° (3) de 2001 des procédures pénales).

Articles

The Crime of Violating the Sanctity of Al-Aqsa Mosque from the International Criminal Law Perspective (Le crime de violation du caractère sacré de la Mosquée Al-Aqsa, du point de vue du droit pénal international).

Combating Corruption Crimes in light of the Islamic Sharia Provisions and the Globalization of Law (La lutte contre les crimes de corruption à la lumière des dispositions de la charia islamique et de la mondialisation du droit).

The crime of trafficking in influence in comparative penal legislation (Le crime de trafic d'influences dans la législation pénale comparée).

Criminal Mediation System and Our Informal Judiciary (Le système de médiation pénale et notre système judiciaire informel).

Ignorance and Mistakes in the Law between the Legal Norm and Justice Considerations (Ignorance et erreurs de droit entre la norme juridique et les considérations de la justice).

Mercy Killing and the Penal Liability of Physicians in light of the Prospects of Modern Medicine (Acte d'euthanasie et responsabilité pénale des médecins à la lumière des perspectives de la médecine moderne).

Privatization of the State's Right to Penalization (Privatisation du droit de pénalisation de l'État).

The Problem of the Role of the Public Prosecution in Constitutional Cases in Palestine (Le problème du rôle du ministère public dans les affaires constitutionnelles en Palestine).

Views on Criminal Jurisdiction in the Arab Legislation: Reality and Expectation (Opinions sur la juridiction pénale dans la législation arabe : réalité et perspectives).

The Principle of Equality before the Judiciary in the Islamic Shari'a and Ordinance (Le principe de l'égalité devant le judiciaire dans la charia et l'ordonnance islamiques).

The Secret Guide in Penal Legislation. (Le guide secret dans la législation pénale).

The Freedom of Press nationally and internationally. (La liberté de la presse au niveau national et international).

The Crisis of Criminal Justice: Reasons and Solutions. (La crise de la justice pénale : raisons et solutions).

Towards a Law on Public Violations. (Vers une loi sur les violations publiques).

The Sentence Enforcement Judge between Traditional and Modern Thinking. (Le juge d'application des peines entre réflexion traditionnelle et moderne).

Legislative Shortcomings and the Jurisdiction of Penal Judges (Carences législatives et juridiction des juges pénaux).

The Problem in the Relation between the Media and the Judiciary. (Le problème dans la relation entre les médias et le judiciaire).

Review of the Explanatory Memorandum of the New Palestinian Penal Code (Analyse du mémorandum explicatif du nouveau Code pénal palestinien).

The Law on Illegitimate Earnings and its Constitutionality (La loi sur les gains illégaux et sa constitutionnalité).

The Modern Criminal Policy on Fighting Sexual Harassment. (La politique pénale moderne sur la lutte contre le harcèlement sexuel).

Executing Penalties in light of the Modern Penalization Policy. (L'exécution des peines à la lumière de la politique moderne de pénalisation).

The Legal Nature of the Public Prosecution (Le caractère juridique du ministère public).

Views on the Reconciliation Committees System in Administrative Disputes. (Opinions sur le système des Commissions de conciliation dans les différends administratifs).

The Right to an Expeditious Trial: Theory and Implementation. (Le droit à un procès rapide : théorie et mise en œuvre).

The Death Penalty and the Contemporary Penalization Policy. (La peine de mort et la politique contemporaine de pénalisation).

Questioning the Accused and Hearing Witnesses in Criminal Cases: Theory and Implementation. (Interroger l'accusé et entendre les témoins dans les affaires criminelles : théorie et mise en œuvre).

The Principle of Legal Security. (Le principe de la sécurité juridique).

"Housing the People" A New Law to use the State Property. (« Loger les gens ». Une nouvelle loi pour utiliser les biens de l'État).

Custodial Sentence in the Modern Penalization Policy Scale. (Peine d'emprisonnement dans l'échelle de la politique moderne de pénalisation).

"A Vision on the Illegality of the Recusal of Prosecutors and Police Officers". (Une vision de l'illégalité de la récusation des procureurs et agents de police).

The Punishment of Working for the Public Interest: between the Considerations of the Modern Penalization Policy and the Arab World Reality. (La peine de travail d'intérêt général : entre les considérations de la politique moderne de pénalisation et la réalité du monde arabe).

The Art of Pleading in Criminal Cases. (L'art de plaider dans les affaires criminelles).

The Rule of Law. (La primauté du droit).

Challenge by Arbitration in Civil Litigation (Comparative Study) between the Palestinian and Comparative Laws. (Le défi de l'arbitrage dans les procédures civiles (Étude comparative) entre le droit palestinien et le droit comparé).

"Shortcomings in Protecting Witnesses in the Palestinian and Arab Criminal Legislations". (Insuffisances en matière de protection des témoins dans les législations pénales palestinienne et arabe).

General Views on the Provisions on Torture in the Palestinian Law. (Opinions générales sur les dispositions relatives à la torture dans le droit palestinien).

"The Concept of Justice in the Islamic Shari'a and Ordinance". (Le concept de justice dans la charia et l'ordonnance islamiques).

The Jurisdiction of Women in the Judiciary. (La juridiction des femmes dans le judiciaire).

Juvenile Justice in Palestine: Reality and Expectation. (La justice des mineurs en Palestine : réalité et perspectives).

Review of the Presidential Decree to Amend the Penal Code; (Analyse du décret présidentiel pour amender le Code pénal).

The Guarantees of the Accused during the Initial Investigation Stage. (Les garanties de l'accusé pendant la phase initiale d'enquête).

The Jurisdiction of Military Judiciary in Palestine. (La juridiction du système judiciaire militaire en Palestine).

The Role of the Public Prosecution in Promoting Justice: Reality And Ambitions. (Le rôle du ministère public dans la promotion de la justice : réalité et ambitions).

The Crimes of Kidnapping: Theory and Application. (Les crimes d'enlèvement : théorie et application).

Public Prosecution in the Islamic Shari'a. (Le ministère public dans la charia islamique).

"The Criminal Law for Sports". (Le droit pénal pour les sports).

"I Swear to God I'm Telling The Truth". (Je jure devant Dieu que je dis la vérité).

Towards A Unified and Modern Penal Law for Arab States. (Vers un droit pénal moderne et unifié pour les États arabes).

Activités de préparation des projets de lois

Présidence de la Commission de préparation des projets d'amendements du Code de procédure pénale, MUSAWA, Ramallah, 2012.

Participation à la préparation de la loi sur les laboratoires médicaux légaux, 2011-2012.
 Participation à l'amendement des lois sur l'eau et l'électricité, 2011.
 Participation à la préparation de la loi sur l'assistance juridique, 2011-2012.
 Le projet de Loi sur les personnes âgées, sous la surveillance du ministère des Affaires sociales, 2011.
 Présidence de la Commission de préparation du projet de loi sur les infractions commises par les mineurs, sous la surveillance du ministère des Affaires sociales, 2011.
 Secrétaire de la Commission de préparation du projet de Code pénal palestinien par le ministère de la Justice, 2011.
 Participation à la préparation du projet de Code militaire avec le MUSAWA, Ramallah, 2008-2009.

Activités

Présentation d'un discours intitulé « Les méthodes et techniques modernes et leur utilisation pour empêcher la torture pendant l'enquête » à la conférence annuelle à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, Ramallah, 2017.
 Présentation d'une déclaration sur le rôle des lois et du régime juridique en Palestine et de leur incidence sur l'environnement économique dans le cadre du rôle du gouvernement en général, pendant la Semaine de la technologie, en Palestine (EXPOTECH), Palestinian Information Systems Association (PITA) (Association palestinienne des systèmes d'information), Ramallah, 2017.
 Ouverture d'un atelier sur les procédures d'opération normalisées pour l'Unité des droits de l'homme du Cabinet du Procureur général, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), SAWASYA, Ramallah, 2017.
 Participation à la 22e session de l'Association internationale des procureurs, dans la capitale chinoise, Pékin, 2017.
 Ouverture d'un atelier sur la loi relative à l'implantation dans les terres et l'eau (Commission sur l'implantation dans les terres et l'eau), Ramallah, 2017.
 Ouverture d'un atelier sur les droits de propriété intellectuelle, Département d'État des États-Unis, Ramallah, 2017.
 Ouverture du programme de formation de base pour les procureurs adjoints, Institut judiciaire palestinien, Ramallah, 2017.
 Ouverture de la Première conférence conjointe entre le ministère public et la police palestinienne, avec le soutien de JSAP IV, Ramallah, 2017.
 Participation à la conférence spéciale pour présenter les plus récents développements du plan stratégique pour la protection des mineurs pour les années 2016-2020, Ramallah, 2017.
 Participation à la réunion finale sur l'établissement de réseaux et l'orientation en ce qui concerne les affaires de violence domestique et de violence à l'encontre des femmes et des enfants, EUPOL COPPS, Ramallah, 2017.
 Présentation d'une déclaration à la première Conférence palestinienne intitulée « Le droit et la médecine », Université Ahliya de Palestine, Bethléem, 2017.
 Ouverture du Centre à guichet unique pour les femmes et les enfants survivants des violences domestiques, ONU Femmes, Ramallah, 2017.
 Présentation d'une déclaration sur la Plateforme régionale sur les relations hommes-femmes, Programme du dialogue national, Ramallah, 2017.
 Ouverture de la formation sur l'inspection judiciaire pour les procureurs, JSAP IV, Ramallah, 2017.
 Présidence de la 7e conférence annuelle des ministères publics, Jéricho, 2017.
 Participation à la 2e Conférence internationale pour l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, Argentine, 2016.
 Ouverture de la formation des bureaux judiciaires dans l'Autorité de l'eau, Autorité palestinienne de l'eau, Ramallah, 2016.
 Ouverture de l'atelier conjoint des chefs de cours et des procureurs principaux, JSAP IV, Jéricho, 2016.
 Ouverture de la formation sur l'inspection judiciaire pour les procureurs principaux, JSAP IV, Ramallah, 2016.
 Ouverture d'un atelier sur les centres d'excellence du ministère public, JSAP IV, Ramallah, 2016.

Participation à la 7e conférence judiciaire intitulée « L'indépendance du système judiciaire : réalisations et aspirations », Ramallah, 2016.

Conclusion d'un atelier sur les normes internationales pour la justice des mineurs et les pratiques possibles pour l'application des lois palestiniennes sur les enfants et les mineurs dans l'expérience palestinienne, SAWASYA, Ramallah, 2016.

Ouverture de l'extension du Tribunal correctionnel et de première instance de Jénine, Jénine, 2016.

Participation aux consultations nationales sur le projet de Loi de 2016 sur la police palestinienne, Commission indépendante pour les droits de l'homme, Ramallah, 2016.

Participation aux consultations nationales sur le projet final de loi sur la protection de la famille, Conseil palestinien des ministres, Ramallah, 2016.

Ouverture du programme de formation de base pour les procureurs adjoints, Institut judiciaire palestinien, Ramallah, 2016.

Participation à la Conférence sur la justice des mineurs en Cisjordanie, Ramallah, 2016.

Ouverture d'un cours de formation sur la protection des droits de propriété intellectuelle, Institut judiciaire jordanien, Amman, 2016.

Ouverture d'un atelier, premier du genre, sur la mise en œuvre de la protection juridique des marques commerciales, ministère palestinien de l'Économie, Ramallah, 2016.

Ouverture d'une réunion spéciale sur la décision de mettre en place un système spécial de poursuites pour la protection de la famille contre les violences, PNUD - SAWASYA, Ramallah, 2016.

Participation à la cérémonie d'inauguration du Tribunal de Dura, Hébron, 2016.

Présidence de la 6e conférence annuelle pour le ministère public, Jéricho, 2016.

Ouverture d'un cours de formation sur les délits de fraude, JSAP IC, Ramallah, 2016.

Présidence d'une réunion consultative pour examiner le Manuel de procédures pénales, Projet Sharaka, Ramallah, 2016.

Ouverture d'un cours de formation sur la justice des enfants, entre normes internationales et législations nationales, DCI, Ramallah, 2016.

Présidence de la première réunion du Comité sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, Ramallah, 2016.

Participation à une séance de discussion sur l'efficacité et l'indépendance du rôle de la Poursuite palestinienne des crimes anti-économiques dans la lutte contre l'altération des aliments et des médicaments, Aman, Ramallah, 2016.

Présentation d'un document à la Conférence sur le procès équitable en Palestine, Ramallah, 2014.

Participation à un cours sur le droit pénal comparé, Canada, 2014.

Présentation d'un document à la Conférence des Premiers procureurs de la Ligue arabe sur les peines de substitution, Beyrouth, 2013.

Participation à la formation des formateurs des procureurs, États-Unis, 2013.

Participation au cours de formation « Cours pour les formateurs judiciaires », Finlande, 2012.

Participation à la Table ronde des pays méditerranéens de l'EuroMed sur la lutte contre le terrorisme, France, 2010.

Présentation d'un document à la 2e Conférence palestinienne contre la peine de mort, Ramallah, 2009.

Présentation d'un document à la Troisième Conférence palestinienne sur la justice, intitulée « Un système judiciaire constitutionnel pour la Palestine et la nécessité d'une Cour constitutionnelle palestinienne en tant que condition essentielle de la mise en place d'un appareil d'État », Ramallah, 2009.

Présentation d'un document à la Conférence de la Cour suprême constitutionnelle en Palestine, Ramallah, 2009.

Participation à un atelier sur le programme de coopération entre l'Autorité nationale palestinienne, le ministère de l'Intérieur, le Conseil national et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la prévention et du contrôle de la toxicomanie et des actes criminels correspondants, Ramallah, 2008.

Participation à un cours de formation sur le système judiciaire allemand, Allemagne, 2008.

Participation à un cours de formation sur le système judiciaire américain dans le cadre du *International Visitor Leadership Program*, États-Unis, 2003.

2. Bîrsan, Corneliu (Roumanie)

(Original : anglais)

Note verbale

L'Ambassade de Roumanie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome et à tous les États Parties au Statut de Rome et a l'honneur de l'informer que le ministère de la Justice de Roumanie présente la candidature du Professeur émérite titulaire d'un doctorat (Ph. D) Corneliu Bîrsan pour l'élection au poste de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures qui se tiendra au cours de la 17^e session de l'Assemblée des États Parties (La Haye, 5-12 décembre 2018).

Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, a fait preuve d'une moralité, d'une impartialité et d'une intégrité irréprochables tout au long d'une carrière prestigieuse couvrant plus de cinq décennies au cours de laquelle il a servi avec assiduité la cause des droits de l'homme, en contribuant à l'élaboration d'un système juridique international fondé sur les principes d'universalité, d'indivisibilité, de participation, de responsabilisation, de transparence et de non-discrimination. Au niveau universitaire, il s'est engagé en permanence dans la coordination et la réforme du système d'enseignement supérieur et a constamment confirmé la confiance des autorités nationales compétentes dans ses capacités à harmoniser et développer le système roumain d'enseignement supérieur, capacités fondées sur sa vaste expérience de l'enseignement et de la gestion. En sa qualité de juge de la Cour européenne des droits de l'homme, le Professeur émérite, Corneliu Bîrsan, Ph. D, a constamment cherché, dans le cadre de sa fonction de juge, à renforcer la légitimation de la Cour européenne des droits de l'homme aux yeux des professions judiciaires et politiques dans les États contractants, en plaçant le « capital moral » de la Cour au plus haut niveau possible, renforçant ainsi sa revendication de légitimité au niveau sociétal. Dans le cadre de sa fonction de juge il a toujours fait preuve d'une très grande aptitude à travailler en équipe dans un environnement international où sont représentés plusieurs systèmes juridiques. Il a occupé d'autres postes judiciaires en tant que membre notamment de l'ex-Commission européenne des droits de l'homme (1995-1998) et de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (depuis 1990 jusqu'à présent).

Énoncé des qualifications

Cette présentation des qualifications est soumise respectivement, en vertu de l'alinéa 4(c) de l'article 36 du Statut de Rome concernant le processus de préparation de l'élection, par l'Assemblée des États Parties, des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures des juges de la Cour pénale internationale et dans le respect du cadre de référence pour l'établissement d'une Commission consultative pour l'examen des candidatures des juges de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/10/36.

Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, satisfait à tous égards, aux critères d'examen des candidatures définis au 2^e alinéa de la résolution susmentionnée : il est d'une moralité, d'une probité et d'une intégrité irréprochables et possède une vaste expérience en tant que gardien des droits et des libertés fondamentales de l'individu ; il a constamment cherché à trouver un équilibre entre d'une part les affirmations selon lesquelles les droits de l'homme sont des droits universels et, d'autre part, des droits relatifs accordant une importance particulière au pluralisme.

Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, possède une vaste expérience aussi bien du droit pénal que du droit civil ainsi qu'une connaissance démontrable du système juridique nationale de la Roumanie, du droit public international, du droit public, du droit de Strasbourg et des droits de l'homme.

En tant que juge de la Cour européenne des droits de l'homme, le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, a constamment cherché, dans le cadre de sa fonction de juge, à renforcer la légitimation de la Cour européenne des droits de l'homme aux yeux

des professions judiciaires et politiques dans les États contractants, en plaçant le « capital moral » de la Cour au plus haut niveau possible, renforçant ainsi sa revendication de légitimité au niveau sociétal.

Dans le cadre de sa fonction de juge il a toujours fait preuve d'une très grande aptitude à travailler en équipe dans un environnement international où sont représentés plusieurs systèmes juridiques. Doté d'un charisme et d'un savoir-vivre professionnels extraordinaires, il a utilisé ses compétences interpersonnelles et son aptitude à la communication pour faire preuve d'impartialité judiciaire au sein de la Cour. Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, Ph. D, est en mesure de communiquer dans l'une et l'autre langues officielles de la Cour (anglais et français) et de comprendre et de rédiger des pièces relatives aux affaires dans ces deux langues.

Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, Ph. D, satisfait à tous les critères moraux nécessaires à l'exercice de cette importante fonction et il y a lieu d'y ajouter le fait que ses antécédents remarquables représentaient une condition préalable au poste de juge de la Cour européenne des droits de l'homme, conformément à la Déclaration de moralité prévue à l'article 21(1) de la Convention européenne des droits de l'homme qui énonce les conditions d'exercice des fonctions de juge de la Cour en précisant que « les juges doivent jouir de la plus haute considération morale ».

Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, a toujours respecté ses obligations de juge de la Cour européenne des droits de l'homme avec impartialité ce qui est le principe fondamental de toute juridiction internationale efficace.

En outre, l'influence de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur le droit pénal international est incontestable, le système des droits de l'homme encouragé par la Cour de Strasbourg est un élément essentiel permettant de créer un équilibre normatif entre les procédures pénales et accordant la protection aux individus et la garantie du respect des droits de l'homme.

Outre ses fonctions de juge de la Cour européenne des droits de l'homme, Corneliu Bîrsan a occupé de nombreux postes universitaires, juridiques et judiciaires. Il est professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest et professeur titulaire de la chaire de droit privé à la Faculté de droit « Nicolae Titulescu » et membre du jury de thèse de doctorat de la Faculté de droit de l'Université Robert Schuman, Strasbourg III et des universités de Nice-Sophia Antipolis et de Paris I Panthéon-Sorbonne.

De 1997 à 1999 il a été membre du personnel enseignant de l'Institut des hautes études internationales à l'Université Robert Schuman (Strasbourg III) et a donné des conférences et est intervenu dans des séminaires sur la réception et la mise en œuvre des conventions internationales sur les droits de l'homme en Roumanie. En 1994, 1996 et 1998, le professeur Bîrsan a été maître de conférences en matière de protection internationale des droits de l'homme à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) pour le Diplôme des hautes études en droit constitutionnel comparé.

Parmi les autres postes judiciaires occupés il a été membre de l'ex-Commission européenne des droits de l'homme (1995-1998) et de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (depuis 1990 jusqu'à présent).

Au niveau universitaire, il s'est engagé en permanence dans la coordination et la réforme du système d'enseignement supérieur. Parmi ses contributions les plus importantes, il a exercé un mandat de 1994 à 1998 au sein du Conseil national universitaire d'évaluation et d'agrément et a été membre également du Conseil national pour la réforme de l'enseignement entre 1998 et 2008. Ces mandats ont confirmé la confiance des autorités compétentes dans ses capacités à harmoniser et développer le système roumain d'enseignement supérieur, capacités fondées sur sa vaste expérience de l'enseignement et de la gestion.

En dehors de son activité judiciaire, universitaire et doctrinale, tout au long de sa carrière il a également mené à bien une activité de conseil en matière législative ayant été nommé dans des comités de rédaction pour des projets législatifs, le plus important étant la Commission de rédaction du Code civil et du Code de la famille au sein du

ministère de la Justice (1975-1986). Il a été aussi membre du Conseil juridique du ministère du Commerce extérieur (1982-1985).

Après avoir poursuivi sa spécialisation dans le domaine du commerce international, le Professeur émérite, Corneliu Bîrsan, PhD, a de ce fait été nommé en 1977 dans le corps d'arbitres de la Commission internationale d'arbitrage commercial de la Chambre de commerce et d'industrie de Roumanie où il a occupé le poste d'arbitre jusqu'en 1990, qualité qu'il a reprise en 2014 après la fin de son mandat de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Il est actuellement inscrit à la fois sur la liste des arbitres et des supra-arbitres de la Commission internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce roumaine.

Ce qui précède témoigne de la prodigieuse capacité du Professeur Bîrsan à s'adapter aux conditions de toute activité professionnelle en tenant compte de la grande différence entre le juge et l'arbitre. Alors que la compétence et l'autorité des juges proviennent de l'État, les arbitres doivent leur compétence aux parties en cause et utilisent l'arbitrage international pour actionner un processus neutre de règlement des différends par lequel des arbitres appliquent de manière indépendante le droit à des faits ce qui contribue à son tour à promouvoir la légitimité de l'arbitrage international.

Il agit également en faveur des mécanismes d'arbitrage international comme la médiation et la négociation grâce auxquels il parvient plus efficacement à atteindre les objectifs de l'arbitrage international.

Le corollaire de son importante contribution au développement doctrinal du droit privé et public, tant en Roumanie qu'au niveau international, est représenté par sa nomination, en 2017, en tant que membre correspondant de la plus prestigieuse institution universitaire nationale, l'Académie roumaine.

Le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, a fait preuve d'une moralité, d'une impartialité et d'une intégrité irréprochables tout au long de sa prestigieuse carrière longue de plus de cinq décennies au cours de laquelle il a servi de manière assidue la cause des droits de l'homme en contribuant à l'élaboration d'un système juridique international fondé sur les principes d'universalité, d'indivisibilité, de participation, de responsabilisation, de transparence et de non-discrimination.

Expérience professionnelle

Professeur émérite, PhD, Faculté de droit, Université de Bucarest, membre correspondant de l'Académie roumaine.

Activités professionnelles pertinentes

- 1977–1998 : Juge, Cour d'arbitrage commercial international, Chambre roumaine de commerce et d'industrie.
- 1977 jusqu'à présent : Membre de la Société française de législation comparée (Société de Législation Comparée).
- 1991-1998 : Juge, Comité d'arbitrage, Union roumaine des coopératives des métiers.
- Depuis 1990 : Avocat, Barreau de Bucarest.
- 1990 jusqu'à présent : Membre de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye.
- 22 mars 1995 - 31 octobre 1998 : membre roumain de la Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg.
- 1998 – 2013 : Juge, Cour européenne des droits de l'homme.
- 2002 jusqu'à présent : membre honoraire de l'Association du Barreau de Bucarest.
- 2004 jusqu'à présent : membre honoraire de l'Ordre national des avocats de Roumanie.

Activités juridiques non judiciaires

Le 22 janvier 1967, après avoir achevé son service militaire, nomination en tant qu'assistant stagiaire à la Chaire de droit privé de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest. Toute sa carrière universitaire s'est ensuite déroulée à cette même Chaire de la façon suivante :

- 1967-1970 : Maître assistant.
- 1970-1976 : Chargé de cours recruté *sur concours* ; Matières : droit civil, droit de la famille, droit privé international, droit commercial international.
- 1976-1990 : Maître de conférences, recruté *sur concours*.
- 1990-1992 : Chargé d'enseignement, recruté *sur concours*.
- Depuis le 15 février 1992 : Professeur recruté *sur concours*, spécialisé en droit civil, droit commercial international, droit communautaire (actuellement droit de l'UE), droit international relatif aux droits de l'homme.
- 1993 jusqu'à présent : Directeur de thèse, Faculté de droit, Université de Bucarest.
- 2014 jusqu'à présent : Professor émérite, Faculté de droit, Université de Bucarest.
- 1997-1999 : Membre du personnel enseignant, Institut des hautes études internationales, Université Robert Schuman (Strasbourg III).
- 1994, 1996 et 1998 : Maître de conférences en matière de protection internationale des droits de l'homme, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I).

Activités professionnelles non juridiques

- 20 janvier 1990 – 25 juin 1998 : Élu doyen de la Faculté de droit, Université de Bucarest.
- 25 juin 1993 – 25 juin 1998 : Directeur, Institut franco-roumain de droit des affaires et de coopération internationale « Nicolae Titulescu - Henri Capitant » et de la Faculté de droit franco-roumaine de l'Université de Bucarest.

Autres activités

- 1982-1986 : Membre du Conseil consultatif juridique, ministère roumain du Commerce extérieur.
- 1975-1985 : Membre du Comité de rédaction du nouveau Code civil et du Code de la famille, ministère de la Justice.
- Depuis 1993 : Membre du Conseil universitaire de l'Institut roumain des études internationales, nommé par le ministre des Affaires étrangères et le Président de l'Académie roumaine.
- 1993-1998 : Membre du Conseil national pour la réforme de l'enseignement, nommé par le ministre de l'Éducation.
- 1994-1998 : Membre du Conseil national d'évaluation universitaire, élu par le Parlement roumain (conjointement par les deux Chambres).
- 1994 : Élu Président de l'Association roumaine des études communautaires, affiliée à l'ECSC Europe (Association universitaire d'études des Communautés européennes), Bruxelles.
- Depuis le 30 juillet 2017 : Membre correspondant de l'Académie roumaine.
- Depuis 2000 : Membre des comités de gestion dans plusieurs revues roumaines de droit récemment publiées : « Curierul judiciar », « Revista român de drept comunitar » (Revue roumaine de droit communautaire), etc.
- Depuis 1999 : Membre du jury de thèse de la Faculté de droit, Université Robert Schuman (Strasbourg III), universités de Nice-Sophia Antipolis et de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Éducation et autres qualifications universitaires – en Roumanie

- 1961 : Baccalauréat.
- 1961-1966 : Licence de droit, Faculté de droit, Université de Bucarest.
- 1977 : Docteur en sciences juridiques, Faculté de droit, Université de Bucarest.
Thèse sur « Les effets juridiques de la bonne foi en droit civil roumain ».

Éducation et autres qualifications universitaires – à l'étranger

- Printemps 1971 : I^{er} cycle Faculté internationale de droit comparé, Strasbourg.
- Printemps 1972 : II^e cycle Faculté internationale de droit comparé, Strasbourg.
- Printemps 1974 : III^e cycle Faculté internationale de droit comparé, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne).
- 1974-1975 : Diplôme de hautes études en droit comparé, Centre européen universitaire, Nancy, Département juridique, Section droit privé.

Distinctions honorifiques

- 1977 : Membre de la Société française de législation comparée.
- 1991 : Diplôme honoris causa pour une bourse du Centre d'études juridiques internationales, Salzbourg, Autriche.
- 1994 : Docteur honoris causa en droit de la Faculté de droit de Nouvelle-Angleterre, Boston, États-Unis.
- 1997 : Diplôme honoris causa de l'Union nationale des avocats de Roumanie.
- 2003 : Docteur honoris causa de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- 2002 jusqu'à présent : Membre honoraire de l'Association du Barreau de Bucarest.
- 2004 jusqu'à présent : Membre honoraire de l'Ordre national roumain des avocats.
- 2005 : Prix « Mihail Eliescu » de l'Union des juristes de Roumanie pour « Convenția Europeană a Drepturilor Omului – comentariu pe articole ».
- 2006 : Diplôme honoris causa de l'Association des Magistrats de Roumanie.
- 2010 : Docteur honoris causa de la « West University » de Timi oara.
- 2013 : Prix « Mihail Eliescu » de l'Union des juristes de Roumanie pour « Drept Civil. Drepturile reale principale în reglementarea Noului Cod Civil ».
- 2014 : Professeur émérite de la Faculté de droit, Université de Bucarest.
- 2015 : Docteur honoris causa de l'Université du Bas-Danube de Galati.
- 2015 : L'année 2015 a été désignée « L'année Corneliu Bîrsan » par la Revue roumaine de droit privé.
- 2016 : « Matei Cantacuzino Opera Omnia » Prix couronnant l'ensemble d'une œuvre dans le domaine du droit privé, décerné par la Revue roumaine de droit privé et l'Ordre national roumain des avocats.

Publications et autres travaux

25 textes publiés (cours universitaires, monographies, traités) en tant que seul auteur ou en tant que co-auteur ainsi que plus de 150 articles, études, commentaires sur la pratique judiciaire, documents scientifiques, en Roumanie et à l'étranger. La liste des documents les plus importants figure ci-après :

Drept civil. Teoria general a drepturilor reale, « *Droit civil. Théorie Générale des droits réels* » (co-auteur), T.U.B., Bucarest, 1980.

Subiectele colective de drept în România, « *Personnalité juridique des sociétés en Roumanie* », (co-auteur), Editura Academiei, Bucarest, 1981.

Traité de droit civil. Teoria general a obligațiilor, « *Traité de droit civil – Théorie générale des obligations* », (co-auteur), Editura Academiei, Bucarest, 1981, réimprimé en 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1998, 2001, 2004.

Regimul juridic al bunurilor imobile, « *Le droit des biens immobiliers* », Editura științifică și Enciclopedică, Bucarest, 1983.

Rechte beim Reisen, « *Les droits des voyageurs* », (en allemand, co-auteur), Verlag Die Wirtschaft, Berlin, 1974.

Contractul în contrapartidă. Probleme juridice, « *Le contrat en tant que contrepartie – questions juridiques* », (co-auteur), I.E.M., Bucarest, 1984.

Clauza penal în contractele comerciale internaționale, « *Clause pénale dans les contrats commerciaux internationaux* », (co-auteur), I.E.M., Bucarest, 1985.

Aspects juridiques de la vie des affaires en Europe de l'Est – La Roumanie (en anglais), Kluwer Law and Taxation Publishers, West Publishing Co., St. Paul, Minn., États-Unis, 1986, révisé en 1990.

Exportul în contrapartidă. Probleme economice și juridice, « *L'exportation en tant que contrepartie. Questions économiques et juridiques* », (co-auteur), Editura Academiei, Bucarest, 1987.

Drept civil. Drepturile reale, « *Droit civil. Droits réels* », (co-auteur), Iasi, 1997.

Dreptul comerțului internațional, « *Droit commercial international* », (co-auteur), vol. I, 1988, vol. II, 1990.

Societate comercială, « *Sociétés commerciales* », Bucarest, 1992.

Drept civil. Drepturile reale principale, « *Droit civil. Droits réels* », Bucarest, 2001.

Convention européenne des droits de l'homme – Commentaire sur l'article 1, « *Convention européenne des droits de l'homme – Annotée et commentée* », Vol. I 2005, Vol. II 2006.

Convention européenne des droits de l'homme – Commentaire sur l'article 2, « *Convention européenne des droits de l'homme – Annotée et commentée* » 2010, 2^e édition.

Drept civil. Drepturile reale principale, « *Droit civil. Droits réels* », Bucarest, 2017, 3^e édition.

Études, articles, commentaires de jurisprudence, documents, etc.

Sur des questions de droit civil, de droit du commerce international, de droit de la famille, de droit communautaire/droit de l'Union européenne, de la protection internationale des droits de l'homme, publiés principalement dans des revues juridiques roumaines mais aussi françaises et allemandes.

Depuis septembre 2002, le Professeur émérite Corneliu Bîrsan, PhD, rédige des commentaires sur les jugements de la Cour européenne des droits de l'homme dans la revue de « Dalloz » ainsi que dans la « Revue pénale et pénitentiaire » et dans « Petites affiches » - Sections sur le droit européen et les droits de l'homme.

Citations

6458 citations recensées dans 1431 cours universitaires, monographies, traités en Roumanie.

1202 citations recensées dans des articles publiés dans des revues roumaines.

208 citations recensées dans des publications françaises - *Dalloz*.

Décorations

1999 : Chevalier de la Légion d'honneur, France.

2007 : L'Ordre de l'Étoile de Roumanie au rang de Chevalier, Ordre civil.

Langues

Parle couramment le français et l'anglais.

Langue maternelle : roumain.

3. Cotte, Bruno (France)

(Original: français)

Note verbale

L'ambassade de France à la Haye présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) et a l'honneur de l'informer de la décision des autorités françaises de présenter la candidature de M. Bruno Cotte à un second mandat de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, à l'occasion des élections qui se tiendront lors de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties.

Depuis la création de la Cour pénale internationale, la France lui a apporté un appui constant et a attaché une grande importance à la qualité et à l'efficacité de son travail qui sont des éléments essentiels de la lutte contre l'impunité.

La décision de la France de demander le renouvellement du mandat de M. Bruno Cotte s'inscrit dans le cadre de cet engagement en faveur de la Cour. Déjà membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures depuis trois ans, ancien juge à la Cour pénale internationale, M. Cotte se distingue pour sa connaissance particulièrement approfondie de la Cour pénale internationale et de son fonctionnement. Au-delà, dans l'ensemble de ses fonctions, en tant qu'éminent juriste, M. Cotte s'est toujours caractérisé par sa grande intégrité et son impartialité.

Exposé des qualifications

La France a décidé de demander le renouvellement du mandat de M. Bruno Cotte, en vue des élections de membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures de juges.

La présente déclaration est soumise conformément à l'alinéa 4 (c) de l'article 36, du Statut de Rome, en ce qui concerne le processus de préparation de l'élection, par l'Assemblée des États Parties, des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures de juges.

La candidature de M. Bruno Cotte, dont le curriculum vitae accompagne cette déclaration, remplit toutes les conditions requises par le cadre de référence pour l'établissement d'une Commission consultative pour l'examen des candidatures, annexé à la résolution ICC-ASP/10/Rés.5 adoptée par l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le paragraphe 2 de ce cadre de référence dispose que « les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que des compétences et d'une expérience reconnue en droit pénal ou international. » La candidature de M. Bruno Cotte répond pleinement, à tous les égards, à ces critères de nominations.

Il dispose, en premier lieu, d'une connaissance particulièrement approfondie de la Cour pénale internationale et de son fonctionnement. Déjà membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures de juges, aux travaux de laquelle il a participé activement depuis 2015 en faisant montre de ses qualités éminentes, M. Cotte a également été juge à la Cour pénale internationale du 1er juin 2008 au 1er juin 2014, après avoir été élu au premier tour de scrutin le 30 novembre 2007. Il a présidé la chambre de première instance II.

Au-delà de son expérience auprès de la Cour pénale internationale, M. Bruno Cotte a une riche carrière de juriste émérite. Haut magistrat français, il a occupé pendant huit ans le poste de président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, occupant pendant plusieurs mois le poste de Premier président de cette Cour, la plus haute juridiction de France de l'ordre judiciaire. M. Cotte a été antérieurement directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, procureur général près la cour d'appel de Versailles, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris puis avocat général à la Cour de cassation. M. Cotte possède donc des compétences particulièrement solides

dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que de l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat.

En outre, dans l'ensemble de ses fonctions, M. Bruno Cotte s'est toujours caractérisé par sa grande intégrité, son impartialité sans faille et, plus généralement, ses grandes qualités morales.

La France est confiante que l'expérience professionnelle et les qualifications de M. Bruno Cotte pourront utilement continuer à servir le travail de la Commission consultative pour l'examen des candidatures de juges.

Données personnelles

Né : Le 10 juin 1945 à (69002) Lyon, France.

Marié : Trois enfants et sept petits-enfants.

Diplômes, formation

1966 : Admission à l'Ecole Nationale de la Magistrature (« L'ENM »).

1967-1969 : Scolarité à l'ENM : 1^{ère} année : Bordeaux ; 2^{ème} année : Lyon ; 3^{ème} année : Paris.

1968 : Diplôme d'études supérieures de droit privé. Université de Lyon.

1962-1966 : Licence et maîtrise de droit public. Université de Lyon.

1955-1962 : Études secondaires à Lyon. Baccalauréat : philosophie.

Institut de France

Élu le 10 décembre 2010 membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; section « Droit, législation et jurisprudence ».

Carrière judiciaire et expérience professionnelle

2015 - 2018 : Membre de la « Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale ».

1er juin 2008 - 1er juin 2014 : Juge à la Cour pénale internationale de La Haye (Pays-Bas).
Élu juge, au premier tour de scrutin, le 30 novembre 2007 ; Président de la chambre de première instance II (conduite et présidence de l'affaire « Le Procureur contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo »).

Mars - Mai 2007 : Premier Président par interim de la Cour de cassation de France.

Juin 2000 - Mai 2008 : Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation de France.

Octobre 1995 - Juin 2000 : Avocat Général à la Cour de cassation de France. (Chambre criminelle).

Septembre 1990 - Octobre 1995 : Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris.

Mai - Septembre 1990 : Procureur général près la cour d'appel de Versailles.

Février 1984 - Mai 1990 : Directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la Justice.

Mai 1983 - Février 1984 : Sous-Directeur de la Justice criminelle à la Direction des affaires criminelles et des grâces du Ministère de la Justice.

Octobre 1981 - Mai 1983 : Chargé de mission auprès du Procureur général près la cour d'appel de Paris, faisant fonction de Secrétaire général du Parquet général de la cour d'appel.

- Octobre 1980 - Octobre 1981 : Chargé de mission auprès du premier Président de la Cour de cassation de France.
- Septembre 1975 - Octobre 1980 : Chef du Bureau de l'Action Publique (délinquance économique, financière et sociale) à la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice.
- Septembre 1973 - Septembre 1975 : Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Lyon (section de la délinquance économique et financière).
- Janvier 1970 - Septembre 1973 : Magistrat à l'Administration centrale du ministère de la Justice. Chef de cabinet du Directeur des affaires criminelles et des grâces.

Distinctions

Commandeur de la Légion d'Honneur, 14 juin 2005.

Depuis décembre 2017 : membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Commandeur de l'Ordre National du Mérite, 14 juin 2001.

Activités en lien avec la justice pénale internationale

- 2015 : Élu membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.
- 2016 : A la demande de la présidente du Tribunal spécial pour le Liban : mission d'expertise sur le fonctionnement du TSL.
- 2014 - 2018 : Membre du Groupe de La Haye, groupe international informel de réflexion sur le fonctionnement de la justice pénale internationale.
- 2017 - 2018 : Corédacteur de la « Déclaration de Paris » sur le renforcement de l'efficacité de la justice pénale internationale (en lien avec les présidentes de la CPI, du TSL, des Chambres détachées du Kosovo et le président du TPIY).
- Depuis 2014 : Nombreux cours et conférences sur la Justice pénale internationale et la Cour pénale internationale, notamment à l'Institut de France, l'Institut des Hautes Études de la défense nationale, l'École nationale de la magistrature, l'Institut d'Études politiques de Paris, les facultés de droit de Paris-Nanterre, Rennes, Lille, Poitiers etc..., l'École des officiers du Royaume du Maroc (Rabat).
Membre de trois jurys de thèse portant sur des questions liées au droit pénal international : facultés de Nanterre (2) et Lyon (1).
Membre du comité scientifique du diplôme de droit pénal international de l'université de Paris – Nanterre.
Participation à de nombreux colloques, tables rondes et rencontres : Paris I (Panthéon – Sorbonne), ministère des Affaires étrangères français etc. sur le thème de la justice pénale internationale.
Rédaction de nombreux articles et contributions sur la justice pénale internationale, notamment sur « l'Office du juge » in « Encyclopédie de la justice pénale internationale » sous la direction de M. Olivier Beauvallet, sur « Un juge français à la Cour pénale internationale » dans le Liber amicorum dédié au professeur Robert Badinter etc.

Membre de :

Comité scientifique de l'Institut des Hautes Études sur la Justice (Paris).

La Société française de droit comparé.

Du Cercle des Constitutionnalistes.

L'Association « Paris - Aide aux Victimes ».

Ancien membre du Conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Police (France).

Commissions

Octobre 2017 - janvier 2018 : Co-responsable d'une réflexion sur « Le sens de la peine » à la demande Mme Nicole Belloubet, Garde des Sceaux ministre de la Justice (France).

31 mars 2014 - 15 décembre 2015) : Président de la Commission de « refonte du droit des peines » à la demande de Mme Christiane Taubira, Garde des Sceaux ministre de la Justice (France).

Antérieurement à 2014

Membre de nombreuses commissions parmi lesquelles on peut citer :

La Commission de révision du code de procédure pénale (présidence : Professeur Georges Léauté).

La Commission de révision du Code pénal (présidence : Robert Badinter, Garde des Sceaux, ministre de la Justice).

La Commission « Justice Pénale et droits de l'Homme » (présidence : Professeur Mireille Delmas-Marty).

La Commission sur la répression des délits non intentionnels (présidence : Jean Massot, président de la Section des Finances du Conseil d'État).

Publications

Juillet 2015 : « Être directeur des affaires criminelles et des grâces en France lors des attentats terroristes des années 1980 ». Colloque du bicentenaire de la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère français de la justice ».

2011 : « L'article 64 du Statut de Rome sur les fonctions et les pouvoirs de la Chambre de première instance » en collaboration avec Mme Marianne Saracco. Ouvrage collectif : « Commentaire du Statut de Rome de la Cour pénale internationale » piloté par le Centre Thucydide dirigé par les Professeurs Serge Sur et Emmanuel Decaux.

2010 : « La manifestation de la vérité en droit pénal international » en collaboration avec Julien Seroussi. Archives de philosophie du droit.

2007 : « La place du droit européen dans la répression des infractions douanières » en collaboration avec Christophe Soulard. Mélanges en l'honneur de Jacques Boré. « La création du droit jurisprudentiel ».

2006 : « Ultimes et brèves réflexions sur le rôle de la Chambre criminelle de la Cour de cassation ». Ouvrage collectif « De la Justice dans l'affaire Dreyfus » Fayard 2006.

2006 : « Les délits non intentionnels. La loi Fauchon : 5 ans après » Communication faite au sénat le 1er mars 2006.

2006 : « Que reste-t-il du code de procédure pénale » Cycle de conférences organisées à la Cour de cassation de France sur « La procédure pénale en quête de cohérence ».

2001 : « Le choix de la peine » Ouvrage collectif « De Saleilles à aujourd'hui ». Erès, 2001.

2000 : « Quelques réflexions sur la dignité du Juge » Colloque sur « La protection de la dignité et les réponses du droit ». Université Saint Esprit de Kaslik. Liban, 14 avril 2000.

1997 : « La délinquance d'affaires » Rencontre-Débat à la faculté de droit de Paris – Nanterre avec Mme le professeur Marie-Paule Lucas de Leyssac et M. Pierre Lascoumes, directeur de recherches au CNRS.

1997 : « Le rôle de la Prokuratura dans la défense des droits des citoyens contre les décisions illégales de l'administration ». Ouvrage collectif sur « La Prokuratura dans un État gouverné par la règle de droit ». Éditions du Conseil de l'Europe. Avril 1998.

1996 : « Sanction et Thérapeutique » Communication au XXIème congrès de l'Association française de criminologie sur « Santé et Système pénitentiaire ». Dijon.

1988 : « Sanctions pénales. Alternatives pour la peine privative de liberté ». Ouvrage collectif : « Criminel law in action ». Kluwer Law and taxation Publishers. Deventer/Pays-Bas.

4. Fulford, Adrian (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)

(Original anglais)

Note verbale

L'Ambassade de Sa Majesté britannique présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la décision ICC-ASP/17/SP/03 adoptée par le Bureau de l'Assemblée des États Parties, au cours de sa troisième réunion, le 29 janvier 2018, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Royaume-Uni a décidé de présenter la candidature du juge Adrian Fulford en vue de sa ré-élection à la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge au cours des élections qui se dérouleront lors de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties à La Haye du 5 au 12 décembre 2018.

Le Royaume-Uni a l'honneur de joindre à la présente l'énoncé des qualifications et une copie du curriculum vitae de Lord Justice Fulford. Le Royaume-Uni estime que Lord Justice Fulford répond aux critères définis dans le cadre de référence de la Commission consultative. Lord Justice Fulford a été admis au Barreau en 1978 et a été nommé conseiller de la Reine (*Queen's Counsel*) en 1994. Il a été nommé juge (*Recorder*) de la *Crown Court* en 1995 et nommé à nouveau en 2001 avant de devenir juge de la *High Court* le 21 novembre 2002. Lord Justice Fulford a été élu l'un des 18 juges de la Cour pénale internationale en 2003 pour un mandat de neuf années et a été affecté à la Section de première instance. Jusqu'à sa nomination à la présidence dans l'affaire Lubanga en 2005, il a continué de remplir ses fonctions de juge à la *High Court* où il a présidé un certain nombre d'affaires très médiatisées et notamment le procès des terroristes des attentats du 21 juillet à Londres. Il a été juge-président du tribunal du *South Eastern Circuit* de 2009 jusqu'à sa nomination en tant que juge de la cour d'appel le 10 mai 2013 et il est devenu adjoint du juge-président principal (*Deputy Senior Presiding Judge*) pour l'Angleterre et le Pays de Galles le 1^{er} janvier 2015. Il a ensuite exercé les fonctions de juge-président principal (*Senior Presiding Judge*) du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2017. Le 27 février 2017, Lord Justice Fulford a été appelé à remplir le rôle de Commissaire chargé des pouvoirs d'enquête (*Investigatory Powers Commissioner*). Il conserve ses fonctions de juge de la cour d'appel.

Lord Justice Fulford jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit les qualifications requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Angleterre et au Pays de Galles.

Énoncé des qualifications

Le présent exposé est joint à la note verbale 064/2018 du Royaume-Uni. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a l'honneur de présenter la candidature de Lord Justice Adrian Fulford en vue de sa ré-élection en tant que membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Lord Justice Fulford satisfait pleinement aux critères énoncés dans le cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, tel qu'adopté par l'Assemblée des États Parties par la résolution ICC-ASP/10/Rés. 5. Il jouit de la plus haute considération morale et possède des compétences et une expérience reconnues en droit pénal et international.

Lord Justice Fulford possède des compétences avérées en procédure pénale et en droit pénal ainsi qu'une expérience en tant qu'avocat et en tant que juge. Il a des compétences dans les domaines pertinents du droit international, en particulier en droit relatif aux droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience de l'éthique juridique professionnelle. L'expertise juridique de Lord Justice Fulford couvre un large éventail de domaines pertinents, tels que les violences à l'encontre des femmes et des enfants, les actes de violence graves tels que le meurtre et le terrorisme ; il possède également une expérience pratique étendue des questions liées aux éléments de preuve dans les affaires pénales et au

traitement d'informations sensibles – comprenant notamment la protection des victimes et des sources. Il a été le rédacteur en chef d'importantes publications juridiques, et ses travaux ont été largement publiés.

Lord Justice Fulford a pratiqué le droit pénal tout au long de sa carrière au Barreau. Il a été juge de la *High Court* d'Angleterre et du Pays de Galles du 22 novembre 2002 jusqu'en mai 2013, avant de devenir juge de la Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles le 10 mai 2013.

Lord Justice Fulford a exercé les fonctions de juge à la Cour pénale internationale de 2003 à 2012 ; il a été juge-président du premier procès de la Cour – et par là, du premier jugement portant sur des réparations. Il a en outre été juge-président de la Chambre de première instance I de 2007 à 2012, et président de la Section de première instance de 2008 à 2012.

Lord Justice Fulford, a été adjoint au juge-président principal puis juge-président principal (*Senior Presiding Judge*) d'Angleterre et du Pays de Galles de 2015 à 2017. Ces deux postes consistaient notamment à évaluer les capacités judiciaires de tous les juges du Royaume-Uni. Lord Justice Fulford a été responsable principalement de la nomination de juges aux principaux postes de responsabilité : le juge résident de chaque *Crown Court*, les juges-présidents de chacune des circonscriptions judiciaires (*Circuits*) et de l'affectation de tout juge du pays à une Cour dans laquelle il siègera. Lord Justice Fulford avait également la responsabilité de déterminer quels étaient les juges chargés des procès concernant des meurtres et des tentatives de meurtre. Ces postes occupés par Lord Justice Fulford démontrent ses capacités et son expérience reconnues dans l'évaluation des qualités des candidats aux postes judiciaires les plus élevés. Dans ce même ordre d'idées, le juge Fulford a été partie, au nom de la Commission des affectations judiciaires, à la procédure de sélection des juges aux affaires pénales en Angleterre et au Pays de Galles, ce qui l'a conduit à préparer pendant des années des questions à poser sous forme orale ou écrite aux candidats.

Le 27 février 2017, Lord Justice Fulford a été nommé pour tenir le rôle de Commissaire en matière de pouvoirs d'enquête afin d'assurer une surveillance judiciaire de l'emploi des pouvoirs d'enquête par les autorités publiques. Il demeure juge d'appel.

Données personnelles

Date de naissance : 8 janvier 1953

Nationalité : britannique

Activités professionnelles

2017 : Commissaire en matière de pouvoirs d'enquête (*Investigatory Powers Commissioner*).

2016 : Membre de la Commission consultative de la CPI pour l'examen des candidatures au poste de juge.

2016-2017 : Juge-président principal de l'Angleterre et du Pays de Galles.

2015 : Adjoint au juge-président principal (*Deputy Senior Presiding Judge*) de l'Angleterre et du Pays de Galles.

2013 : Juge-président pour le Sud-Est (*South Eastern Circuit*), Angleterre et Pays de Galles.

2013 : Juge de la Cour d'appel.

2008-2012 : Président de la Section de première instance de la CPI.

2003-2012 : Juge de la Cour pénale internationale.

2002-2013 : Juge de la *High Court*.

1996 : *Recorder* (juge de la *Crown Court*).

- 1994 : Nommé Conseiller de la Reine (*Queen's Counsel*).
- 1978 : Admission au Barreau anglais (Middle Temple).

Autres expériences professionnelles

- 1999-2001 : Maître de conférences auprès des avocats et des magistrats (sous les auspices du Conseil de l'ordre des avocats et du Comité des études judiciaires) sur la loi de 1998 relative aux droits de l'homme (*Human Rights Act*) ;
- 1988-2002 : Président de la commission des services juridiques du comité local (à la fois pour le comité et la commission – (*Chairman Area Committee Legal Services Commission*)) ;
- 1997-2000 : Membre du comité du Barreau s'occupant du comportement de ses professionnels et des plaintes à leur encontre.
- 1997-1999 : Élection par le Barreau pénal au titre de membre du comité. Le comité du Barreau pénal est un forum au sein duquel toutes les questions contemporaines relatives aux principes du droit pénal sont examinées de manière approfondie. Par exemple, en 1998, le comité a publié des réponses détaillées au Rapport établi au ministère de l'Intérieur sur le traitement des témoins vulnérables ou victimes d'intimidation. Ces réponses se focalisaient de manière spécifique et détaillée sur les enfants appelés à témoigner, ainsi que sur les victimes de viols et de crimes apparentés.
- 1999 : Membre du Comité sur les relations multiculturelles du Conseil de l'Ordre des avocats.
- 1997 : Présidence lors des procédures disciplinaires pour le Conseil de l'ordre des avocats.
- 1994 : Maître de conférences en matière de plaidoyers à Middle Temple.

5. Kambuni, Lucy Muthoni (Kenya)

(Original anglais)

Note verbale

L'Ambassade de la République du Kenya au Royaume des Pays-Bas, présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et a l'honneur de se référer à la note de cette dernière : ICC-ASP/17/SP/03 datée du 14 mars 2018, concernant la présentation des candidatures et l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

L'Ambassade a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement de la République du Kenya présente la candidature de Mme Lucy Muthoni Kambuni, SC pour l'élection au poste de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge. Madame Lucy Kambuni, SC est une spécialiste des questions juridiques, une avocate de la *High Court* du Kenya qui a été élevée au rang prestigieux de *Senior Counsel (SC)* – avocate principale du Gouvernement et du Conseil de l'Ordre des avocats du Kenya en reconnaissance de ses services exemplaires auprès du Service public et des autorités juridiques. Le Gouvernement de la République du Kenya est convaincu que Madame Kambuni, dont l'énoncé des qualifications, la biographie et le curriculum vitae sont joints aux présentes, répond aux exigences pour l'élection en tant que membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures.

Énoncé des qualifications

Conformément au cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge :

Mme Lucy Muthoni Kambuni SC, la candidate de la République du Kenya, est une éminente praticienne du droit, jouissant de la plus haute considération morale et possédant des compétences et une expérience reconnues tant en droit pénal qu'international.

Mme Kambuni pratique le droit depuis plus de trente-deux ans ; elle a occupé en outre des postes de gouvernance importants dans le secteur privé et a servi la nation dans le cadre d'entreprises délicates de grand intérêt public. Elle a également enseigné le droit au niveau du premier cycle universitaire, à la Faculté de droit du Kenya et à l'École du Barreau du Kenya. En 2005, elle fut la première femme élue Vice-présidente du Conseil de l'Ordre du Kenya. En 2012, Mme Kambuni s'est vue décerner le titre de *Senior Counsel (SC)* – Conseiller principal par Son Excellence le président de la République du Kenya, en vertu de l'article 17 (1) de la Loi sur les Avocats, chapitre 16 des Lois du Kenya, en reconnaissance de services exemplaires au Service public et aux autorités juridiques.

Tout au long de sa carrière universitaire, Mme Kambuni a montré une préférence et un intérêt marqués pour le droit international. Elle a suivi des cours au niveau de la maîtrise à l'université de Nairobi et notamment en droit pénal international, contentieux international et résolution de conflits, en droit international relatif aux droits de l'homme, en droit humanitaire international, en droit international de l'environnement, en droit international aérien et de l'espace et en droit international de la propriété intellectuelle.

En 2012, l'Honorable Procureur général du Kenya a nommé Mme Kambuni membre du Comité de travail pour conseiller le Gouvernement pour l'affaire portée devant la Cour pénale internationale dans laquelle étaient impliqués des citoyens du Kenya. Ce fut là une excellente occasion pour Mme Kambuni d'étudier et de comprendre l'affaire dont la Cour était saisie ainsi que le fonctionnement de la Cour et de conseiller le Gouvernement le cas échéant.

Mme Kambuni a enseigné notamment la plaidoirie et le droit de la preuve à la Faculté de droit de l'université Kenyatta. À la Faculté de droit, Mme Kambuni a enseigné l'éthique et la pratique professionnelles ce qui témoigne de son engagement à contribuer au professionnalisme et au comportement éthique du Barreau du Kenya.

Au cours de sa carrière professionnelle, Mme Kambuni est intervenue dans des contentieux au pénal. Mais il y a lieu de mentionner tout particulièrement son rôle en 2012 lorsqu'elle fut nommée par Son Excellence le président de la République du Kenya, avocate principale pour l'assistance de la Commission d'enquête dans la chute de l'hélicoptère 5Y-CDT dans la forêt de Kibiku à Ngong le 10 juin 2012, accident au cours duquel les six passagers kényans à bord ont perdu la vie et notamment le ministre de la Sécurité intérieure alors en poste, l'Honorable George Saitoti et son ministre adjoint, l'Honorable Joshua Orwa Ojode. Son rôle a consisté, aux côtés du Procureur de la République affecté à la Commission, à interroger les témoins et préparer les nombreuses déclarations et la présentation à la Commission de toutes les preuves pertinentes et finalement, la préparation et la présentation des conclusions de l'enquête.

En 2008, Mme Kambuni a été nommée Commissaire de la Commission de contrôle indépendante bien connue sous le nom de « Commission Kriegler » qui a examiné les élections générales qui se sont tenues au Kenya le 27 décembre 2007 et en particulier, les élections présidentielles qui ont été sérieusement contestées et ont entraîné les violences post-électorales de 2007-2008. La Commission a été mise en place conformément à l'accord négocié par un Groupe d'éminentes personnalités africaines conduit par Kofi Annan, sous les auspices de l'Union africaine. Le rapport de la Commission Kriegler a fait partie intégrante du réexamen de la Constitution et en particulier des lois électorales.

En 2015, le président de la République du Kenya a nommé Mme Kambuni avocate principale pour l'assistance de la Commission d'enquête relative à la pétition pour la suspension du Gouvernement du comté de Makueni, à la suite de nombreuses plaintes de la part des résidents concernant notamment le fait que l'Exécutif du comté et l'Assemblée du comté avaient largement détourné des fonds consacrés au développement du comté. Aux côtés du Procureur de la République affecté à la Commission, Mme Kambuni a veillé à ce que tous les témoins pertinents soient interrogés et leur témoignage produit devant la Commission. Mme Kambuni a participé à la rédaction du rapport de la Commission.

Comme il ressort de sa biographie et de son curriculum vitae joints aux présentes, Mme Kambuni possède une très grande expérience de professionnelle du droit et elle a exercé diverses fonctions dans les secteurs public et privé. Elle continue à servir la communauté, notamment à titre gracieux et s'est engagée à contribuer à la promotion des valeurs éthiques dans la société. La richesse de son expérience non seulement des questions africaines et kényanes mais aussi sa connaissance et sa compréhension du droit international seront de précieux atouts pour la Commission consultative.

Données personnelles

Nom : Lucy Muthoni Kambuni, SC
 Date de naissance : 17 janvier 1961
 Nationalité : Kényane
 État civil : Mariée, enfants adultes âgés de 28, 30 et 32 ans
 Langues : Anglais, kiswahili et français

Membre d'associations professionnelles

Conseil de l'Ordre des avocats (*Law Society*) du Kenya
 Conseil de l'Ordre des avocats d'Afrique de l'Est (*East Africa Law Society*)
 Ordre national des avocats (États-Unis)

Principales qualifications et réalisations

Praticienne du droit pendant plus de trente-deux (32) ans et diverses fonctions juridiques notamment en droit des sociétés, droit commercial, constitutionnel, électoral et droit pénal.

A servi de conseil auprès de divers clients et notamment l'Autorité de réglementation des assurances, la Commission indépendante chargée des élections et des frontières/limites, la Commission pour la mise en œuvre de la Constitution, l'Autorité de transition, l'Assemblée nationale, la Société kényane d'énergie et d'électricité, la Commission pour l'enseignement universitaire, la Société d'assurance UAP, l'Autorité des pensions de retraite, la Banque coopérative du Kenya et le Procureur général (*Attorney General*).

- En 2013 et 2017 : A été l'Avocate de la Commission indépendante chargée des élections et des frontières/limites à l'occasion des pétitions électorales déposées à la Cour Suprême du Kenya, qui remettaient en cause le résultat des élections présidentielles.
- Octobre 2016 : Commissaire de la Commission pour l'enseignement universitaire.
- Mars 2015 : Nommée par Son Excellence le président de la République du Kenya Avocate principale pour l'assistance de la Commission d'enquête relative à la pétition pour la suspension du Gouvernement du comté de Makueni.
- Octobre 2014 : 'Trustee' certifié au titre du *Trustee Development Program*, Kenya.
- Août 2014 : Nommée par l'Honorable Président de la Cour Suprême de la République du Kenya (*Chief Justice*) membre du Comité de réglementation de l'emploi et des relations du travail et est actuellement vice-présidente du Comité.
- 11 décembre 2012 : Le titre d'Avocate principale (*Senior Counsel*) lui a été décerné par Son Excellence le président de la République du Kenya en vertu de l'article 17(1) de la Loi sur les avocats, chapitre 16 des Lois du Kenya, en reconnaissance des services exemplaires rendus aux autorités juridiques et au Service public.
- Novembre 2012 - Novembre 2013 : Nairobi, consultante pour ONU Femmes pour '*Gender Analysis of the Devolution Process to Inform Medium Term Plan II*'.
- 2012 : Présidente du Conseil de direction du Fonds de retraite *Alexander Forbes Retirement Fund*, Nairobi.
- Juillet 2012 : Nommée par Son Excellence le président de la République du Kenya, Avocate principale pour l'assistance de la Commission d'enquête dans la chute de l'hélicoptère 5Y-CDT dans la forêt de Kibiku à Ngong le 10 juin 2012.
- Mai 2012 – Décembre 2012 : Personne-ressource pour la campagne dans les médias du Programme national intégré d'éducation civique *Kenya National Integrated Civic Education Program*, un programme durable d'éducation civique sur la Constitution du Kenya, en 2010 par l'intermédiaire de la télévision et de la radio, Nairobi.
- 11 Mai 2012 : A assisté à la retraite des chefs de départements du Cabinet juridique de l'État (*State Law Office*) sur l'examen institutionnel, en tant que consultante et a fait une présentation intitulée 'Présentation générale du *State Law Office* dans les gouvernements nationaux et de comtés dans le cadre de la Constitution du Kenya 2010', Naivasha.
- 20 avril 2012 : A fait une présentation intitulée 'Dévolution de Services' lors d'un événement sur l'audit de la conformité juridique et la surveillance des institutions publiques qui se déroulait à la Faculté de droit du Kenya à Mombasa.
- 13 avril 2012 : A assisté à un Atelier sur le commandement et l'intégrité pour la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption, en tant que consultante et elle a fait une présentation intitulée 'Dévolution, gouvernements de comtés et leur implication dans la guerre contre la corruption', Naivasha.

- Janvier - mars 2012 : Membre de la Commission de travail (nommée par l'Honorable Procureur général) pour conseiller le Gouvernement sur l'affaire en instance à la Cour pénale internationale, impliquant des citoyens kényans. Le rapport a été soumis au Procureur général.
- Janvier - février 2012 : Personne-ressource au Forum du secteur public pour la formation des formateurs des hauts fonctionnaires du secteur public sous les auspices du 'Programme national intégré d'éducation civique du Kenya' et a fait des présentations sur le 'Concept et les principes de dévolution' et la 'Gouvernance des relations entre les comtés et intergouvernementales', Nairobi.
- Janvier 2012 : A mené à bien une évaluation très complète par des pairs des ressources civiques du 'Synopsis de la Constitution' pour le Programme national intégré d'éducation civique du Kenya, en tant que consultante pour le ministère de la Justice, de la cohésion nationale et des affaires constitutionnelles, Nairobi.
- 16 décembre 2011 : A assisté à l'Atelier d'insertion pour la Commission indépendante chargée des élections et des frontières/limites, en tant que consultante et elle a fait une présentation intitulée 'Le cadre de gestion électorale au Kenya', Naivasha, Kenya.
- 19 novembre 2011 : A assisté à un Atelier pour la Commission indépendante chargée des élections et des frontières/limites en tant que consultante et elle a fait une présentation intitulée 'La Commission indépendante chargée des élections et des frontières/limites', Naivasha, Kenya.
- 2-5 novembre 2011 : A assisté à l'Atelier d'insertion pour le Conseil de contrôle des juges et des magistrats, en tant que consultante et elle a fait deux présentations : 'Le Conseil de contrôle des juges et des magistrats et les parties prenantes' et 'Le mandat du Conseil de contrôle des juges et des magistrats', Naivasha, Kenya.
- 25 octobre 2011 : A participé en tant que consultante à la retraite de planification annuelle du GoK – Programme conjoint des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (JP-Gewe) et a fait une présentation intitulée 'Les sexes et la dévolution administrative / budgétaire', Mombasa, Kenya.
- 25-26 juin 2011 : A participé à un Atelier pour l'Autorité des pensions de retraite en tant que consultante et a fait une présentation intitulée 'L'impact de la nouvelle Constitution sur la structure et les opérations', Naivasha, Kenya.
- Février 2008 à avril 2011 : Maître de conférences, Faculté de droit de l'Université Kenyatta où elle a enseigné, entre autres, la recherche juridique et les méthodes.
- 24 janvier 2011 : Elle a assisté à l'atelier d'insertion de la Commission pour la mise en œuvre de la Constitution et est intervenue dans les discussions sur 'Les réformes fondamentales en vertu de la Constitution : réformes du judiciaire, des élections, de la sécurité et de l'ordre public', Naivasha, Kenya.
- Mars - Juillet 2010 : Consultante pour la 'Fourniture d'un soutien et de conseils d'ordre technique sur le processus de réforme constitutionnelle sous l'égide du ministère de la Justice, de la cohésion nationale et des affaires constitutionnelles' et elle a réalisé une étude et publié un rapport sur le 'Gouvernement décentralisé dans le cadre du projet de Constitution du Kenya'. Elle a fait différentes présentations sur le sujet dans le cadre du 'Dialogue constitutionnel public avec les experts sur le projet de Constitution du Kenya', du Ministère à l'occasion d'une série de réunions publiques dans tout le pays pendant la période précédant le référendum. Elle a participé à des entretiens radiophoniques sur le Projet de Constitution pour le compte du Ministère, Nairobi.

- Mars 2010 : En tant que vice-présidente du Groupe spécial sur le gouvernement décentralisé, elle a été membre de l'équipe du Gouvernement, parrainée par les gouvernements allemand et français lors d'une visite en France et en Allemagne pour étudier la décentralisation.
- Octobre 2010 - Septembre 2011 : vice-présidente du Groupe spécial sur le gouvernement décentralisé (sous l'égide du ministère de l'Administration locale). Le Groupe spécial a préparé un rapport et rédigé six documents législatifs à savoir : le projet de loi sur les zones urbaines et les grandes villes, le projet de loi sur les relations intergouvernementales, le projet de loi sur la transition vers un gouvernement décentralisé et le projet de loi sur le gouvernement des comtés qui ont depuis lors et avec des modifications, été adoptés en tant que loi. En outre, plusieurs éléments du projet de loi du Groupe spécial sur la gestion financière des gouvernements de comtés ont été intégrés dans la Loi sur la gestion des finances publiques qui a été promulguée.
- Mai 2010 : Coordinatrice, Comité du Conseil de l'Ordre, sur l'éducation civique pour le projet de Constitution du Kenya, Nairobi.
- Juillet 2009 : A présenté un document intitulé 'Le rapport Kriegler : éléments de la réforme électorale' à l'atelier d'insertion pour la Commission électorale intérimaire indépendante et pour la Commission intérimaire indépendante d'examen des frontières/limites, Naivasha, Kenya.
- 26-29 octobre 2008 : A servi d'animatrice dans un atelier de formation (et y a fait diverses présentations) pour les présidents et greffiers de comités de l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est sur la gestion des comités et des réunions de l'Assemblée, Arusha.
- Mars - Septembre 2008 : Commissaire, Commission d'examen indépendante - *Independent Review Commission (IREC)* (Commission Kriegler), qui a enquêté sur les élections générales qui se sont tenues au Kenya le 27 décembre 2007 et a été mise en place conformément à l'accord négocié par le Groupe d'éminentes personnalités africaines conduit par Kofi Annan.
- Décembre 2007 - Janvier 2012 : Présidente intérimaire, Fonds fiduciaire pour le tourisme.
- 2006 - 2010 : Membre du conseil, Université Masinde Muliro des sciences et de la technologie.
- 2006 : Membre du Comité directeur de l'examen multisectoriel, une initiative conjointe réunissant le Gouvernement, les partis politiques et des acteurs non étatiques, chargés de l'examen de la Constitution du Kenya, Nairobi.
- 2006 : Membre, Comité permanent du Conseil de l'Ordre sur l'examen de la Constitution (avec comme résultat un projet de Constitution pour le Kenya, du Conseil de l'Ordre du Kenya – LSK), Nairobi.
- 2005 : *Trustee* du Fonds de retraite Alexander Forbes, Kenya.
- 2005-2009 : Administrateur de l'Alliance kényane du secteur privé.
- 2005-2012 : *Trustee* du Fonds fiduciaire pour le tourisme (une initiative de l'Union européenne et du Gouvernement du Kenya).
- 2004-Octobre 2007 : Membre, Conseil de l'enseignement juridique.
- Février 2005 : Membre du Groupe spécial sur l'élaboration d'une politique et d'un cadre pour l'enseignement et la formation juridiques au Kenya (ayant eu comme résultat le rapport qui a été à la base des réformes d'une grande portée et de la réglementation de l'enseignement juridique).
- 2005 : A traité avec succès, pour le compte de la Commission d'examen de la Constitution du Kenya, Requête civile au titre des Divers N° 677 de 2005, Patrick Ouma Onyango & 12 autres personnes c. l'Honorable Procureur général, la Commission d'examen de la Constitution du

- Kenya et la Commission électorale du Kenya. Ce fut une affaire majeure dans l'histoire constitutionnelle du Kenya car la décision de la Cour a fait disparaître les obstacles juridiques qui s'opposaient au bon déroulement du référendum du 21 novembre 2005.
- Juin 2004 : A conduit la délégation du Conseil de l'Ordre du Kenya à Londres pour présenter au Conseil de l'Association des avocats du Commonwealth, une offre du Kenya pour accueillir la Conférence des avocats du Commonwealth en 2007. Le Barreau kényan a remporté l'appel d'offres.
- 2004-2005 : Vice-présidente du Conseil de l'Ordre du Kenya.
- 2003-2009 : Membre du Conseil de gouvernance de l'Hôpital Mater.
- 2003-2005 : Membre du Groupe ad hoc de la Commission de discipline du Conseil de l'Ordre du Kenya.
- 2003 : Présidente, Comité du Conseil de l'Ordre du Kenya chargé d'enquêter sur la corruption dans le Judiciaire (le rapport du Comité a été soumis au Président de la Cour Suprême de l'époque, l'Honorable Evans Gicheru).
- 2002-2003 : Membre du Comité de réglementation du Conseil des ONG.
- Novembre 2000 : A suivi un cours spécial pour les membres du *Chartered Institute of Arbitrators*.
- Septembre 1996 : Inscrite en tant que notaire public.
- 1-30 avril 1995 : A participé à un Programme d'échanges organisé par l'Ordre national des avocats (États-Unis d'Amérique) à Washington, DC avec des représentants de trois autres pays africains à savoir l'Ouganda, la Tanzanie et le Ghana. Le programme comprenait des consultations et des ateliers pour préparer les participants à la planification et la gestion de conférences et à la formulation des questions, à l'élaboration de stratégies pour les Barreaux et à mettre en place des réseaux pour établir des contacts entre les Barreaux africains et américains.
- 1995 : À Washington D.C. Membre fondateur de l'Ordre des avocats d'Afrique de l'Est.
- Août 1990 : Nommée *Commissioner for Oaths* (officier ministériel habilité à recevoir les déclarations sous serment).

Expérience en gestion et administration

Planification stratégique et développement de nouvelles activités.
 Maintien des relations avec les clients.
 Maintien de bonnes relations de travail avec le corps judiciaire, les chambres du Procureur général et autres départements gouvernementaux importants.
 Gestion des engagements quotidiens d'un cabinet d'avocats très actif et notamment du recrutement du personnel, de l'évaluation des performances, de la planification financière ainsi que des divers engagements avec le secteur public et le secteur privé.

Études

- 2005 : Maîtrise de droit (LLM) en droit public international : droit pénal international, contentieux internationaux et résolution de conflits, droit aérien international et droit de l'espace et droits de l'homme internationaux. Autres matières étudiées : droit constitutionnel comparé, droit international de la propriété intellectuelle, le droit et l'économie, droit international de l'environnement et droit humanitaire international.

- 16 Septembre 1985 : Admise en tant qu'avocate du tribunal de la *High Court* du Kenya.
- 1985 : Diplôme de la Faculté de droit du Kenya.
- 1984 – 1985 : Cabinet d'avocats Kaplan & Stratton, Nairobi ; Programme de stage en cabinet d'avocats en conformité partielle pour la délivrance d'un diplôme de la Faculté de droit du Kenya.
- 1980 – 1984 : Faculté de droit de l'Université de Nairobi, reçue avec Mention Bien.
- 1978 – 1979 : *Alliance Girls' High School* ; enseignement de niveau avancé (trois principes et un secondaire – 16 points).
- 1974 – 1977 : *Alliance Girls' High School* pour l'enseignement secondaire (O-level) Division 1 (13 points).

Emplois occupés

- 5 Mai 2006 jusqu'à présent : Fondatrice et unique propriétaire du cabinet d'avocats L.M. Kambuni & Associates Advocates, Nairobi.
- 2007 – 2012 : Maître de conférences, Faculté de droit du Kenya, Nairobi.
- 2008 – 2011 : Maître de conférences, Faculté de droit de l'Université Kenyatta, Nairobi.
- 1 août 1991- 4 mai 2006 : Associée du cabinet d'avocats Kambuni & Githae Advocates, Nairobi.
- 17 Septembre 1985 - 31 Juillet 1991 : Avocate (au Service des contentieux) du cabinet d'avocats Kaplan, Stratton Advocates, Nairobi.

Certificats de reconnaissance

- 2006 : Conseil de l'Ordre des avocats du Kenya.
- Novembre 2005 : Conseil de l'Ordre des avocats d'Afrique de l'Est ; *Alexander Forbes Financial Services East Africa*.

Publications et écrits

- Avril 2012 : a contribué en tant que chercheur à la publication des rapports suivants par *Tax Justice Network – Africa and Action Aid* sur la concurrence fiscale en Afrique de l'Est et le nivellement par le bas (au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie : *Tax Competition in East Africa: A Race to the Bottom?*; *Tax Competition in East Africa: A Race to the Bottom? Tax Incentives and Revenue Losses in Kenya*; *Tax Competition in East Africa: A Race to the Bottom? Tax Incentives and Revenue Losses in Uganda*; *Tax Competition in East Africa: A Race to the Bottom? Tax Incentives and Revenue Losses in Tanzania*).
- 2005 : A défendu avec succès une proposition (répondant en partie aux exigences requises pour une thèse de doctorat) ; Projet de recherche : *'Constitutional Challenges for political coalitions in Kenya, 2002-2007'* (Les problèmes constitutionnels rencontrés par les coalitions politiques au Kenya, 2002-2007)
- 2004 : *'Judicial Reforms at Cross-Roads'* (Les réformes judiciaires à un carrefour) dans *'The Law Society of Kenya, Consolidating Kenya's Political Gains'* (Une publication du Conseil de l'Ordre du Kenya, 2004).

Travaux non publiés

- L'application du droit pénal international au Kenya.
- La Cour pénale internationale et un conflit armé non international avec référence au Darfour.
- La Cour internationale de Justice et le règlement des conflits africains : tendances et perspectives (Un mémoire soumis pour répondre en partie aux exigences requises pour l'obtention d'une maîtrise de droit (LLM), Faculté de droit de l'Université de Nairobi, 2003-2005).

6. Monageng, Sanji Mmasenono (Botswana)

(Original : anglais)

Note verbale

L'Ambassade de la République du Botswana au Royaume de Belgique et Mission auprès de l'Union européenne présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et a l'honneur de soumettre au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, la candidature du Juge Sanji Mmasenono Monageng pour être membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Veuillez trouver ci-joint le curriculum vitae du Juge Monageng.

Énoncé des qualifications

Le Gouvernement de la République du Botswana a l'honneur de proposer la candidature du Juge Sanji Mmasenono Monageng à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI).

Madame la Juge Monageng répond pleinement aux exigences définies dans le cadre de référence de la Commission consultative adoptée par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/10/Rés.5. Elle possède des compétences et une expérience reconnues tant en droit pénal qu'international.

Avant sa nomination à la CPI, Mme la Juge Monageng était juge à la *High Court* du Royaume de Swaziland et de la République de la Gambie ainsi que magistrate dans les tribunaux du Botswana.

Mme la Juge Monageng possède une expérience tant en droit pénal qu'en procédure pénale puisqu'elle a été magistrate, juge de la *High Court* et juge de la CPI, pendant plus de 20 ans. Avant de rejoindre la CPI, Mme la Juge Monageng a exercé les fonctions de Commissaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, (un organe quasi judiciaire) à l'Union africaine, de 2003 à 2009. La Commission est le principal organe ayant reçu mandat de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples sur le continent africain. Mme la Juge Monageng est de ce fait compétente dans le domaine des droits de l'homme internationaux et en droit humanitaire. Elle a également été présidente de la Commission de 2007 à 2009 lorsqu'elle a rejoint la CPI.

Au fil des années, elle a acquis une expertise dans divers domaines du droit, notamment en matière de crimes de violence sexuelle et autres crimes à l'encontre des femmes et des enfants, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide et de crime d'agression, entre autres.

Mme la Juge Monageng est compétente dans les questions concernant les réparations et la protection des victimes et des témoins. À la Cour elle a présidé de nombreuses affaires tant en Section préliminaire qu'en Section des appels et a été juge-présidente à la CPI (jugement définitif sur le fond dans l'affaire Ngudjolo Chui). Elle a également siégé lors du jugement définitif d'appel sur le fond dans les affaires Bemba, Bemba et al., Lubanga. Mme la Juge Monageng a siégé lors du jugement définitif sur le fond des réparations dans les affaires Lubanga, Katanga et Al Mahdi. Elle a essentiellement participé à 492 ordonnances, décisions et jugements de la CPI si bien qu'elle est la seule juge de la CPI ayant participé à toutes les affaires enregistrées pendant la durée de son mandat.

De mars 2012 à mars 2015, Mme la Juge Monageng a exercé la fonction de Première Vice-présidente de la CPI ce qui lui a permis de renforcer ses connaissances du fonctionnement de la Cour. En cette qualité elle a également présidé le Groupe de travail de la Cour sur les enseignements.

Mme la Juge Monageng a également été membre d'un Comité qui a procédé à l'examen des règlements du Bureau du conseil public pour la Défense (BCPD) et du Bureau du conseil public pour les victimes (BCPV). Le Comité a évalué ces règlements et

recommandé de renforcer les mandats du BCPD et du BCPV et les règlements ont été adoptés par l'Assemblée des États Parties.

Données personnelles

Date de naissance : 9 août 1950.
 Sexe : Féminin
 Langues : Anglais, tswana

Expérience professionnelle

Mars 2009 – Juin 2018 : Juge, Cour pénale internationale (CPI) ; Juge à la Section des appels (2012 – 2018) ; présidente de la Section des appels (2014 et 2015) ; Première Vice-présidente de la CPI (Mars 2012 – Mars 2015) ; Juge à la Section préliminaire (2009 – 2012).

Avril 2008 – Mai 2009 : Juge, *High Court* (Haute Cour) du Royaume de Swaziland.

2006 – 2007 : Juge, *High Court* (Haute Cour) de la République de la Gambie .

2007 – 2009 : Présidente, Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples, Banjul, République de la Gambie.

2003 – 2009 : Commissaire, Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples, République de la Gambie.

1997 – 2006 : Fondatrice et directrice Générale du Conseil de l'Ordre des avocats du Botswana, Gaborone, République du Botswana.

1987 – 1997 : Magistrate, tribunaux de la République du Botswana.

Détachements

Septembre 2005 : Une semaine en résidence comme maître de conférences à l'Université Brandeis, Boston aux États-Unis d'Amérique à l'occasion de la conférence sur le pouvoir et la responsabilité en matière de fourniture des preuves dans les affaires de violations des droits de l'homme "*Telling the Story: Power and Responsibility in Documenting Human Rights Violations.*"

Janvier–Mars 2005 : Détachement auprès du Conseil de l'Ordre des avocats d'Angleterre et du Pays de Galles, Londres, Royaume-Uni.

Février–Mars 1998 : Détachement auprès du Conseil de l'Ordre des avocats du Zimbabwe, Harare, République du Zimbabwe.

Mars – Mai 1994 : Détachement en tant qu'adjointe du 'Chief Adjudication Officer' à la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, Johannesburg, République d'Afrique du Sud.

Affiliations professionnelles et autres

Association internationale des femmes juges, Washington, États-Unis d'Amérique

Commission internationale des juristes, Genève, Suisse

Chartered Institute of Arbitrators, Londres, Royaume-Uni (*Fellow*)

Institut des arbitres du Botswana, Gaborone, Botswana

Fondation de l'Afrique australe pour l'arbitrage, Johannesburg, Afrique du Sud

Commission internationale des personnes disparues, La Haye, Pays-Bas.

Récompenses

En reconnaissance de sa contribution aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la justice internationale, Mme la Juge Monageng a reçu les récompenses suivantes :

2014 : Prix des droits de l'Homme décerné par l'Association internationale des Femmes juges (IAWJ) pour une carrière judiciaire exemplaire, un engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme, des droits des femmes et des droits des enfants et une carrière remarquable au service des institutions nationales et internationales des droits de l'homme. Le prix a été remis à Arusha, en République unie de Tanzanie au cours de la conférence biennale de l'IAWJ.

2013: Ordre présidentiel de l'Honneur, décerné par le président de la République du Botswana pour une carrière remarquable au service de la République du Botswana.

2012: Prix des droits de l'homme, Consortium africain des droits de l'homme, Gaborone, République du Botswana.

Éducation

2015 – 2016: Diplôme d'arbitrage commercial international, *Chartered Institute of Arbitrators*, Londres, Royaume-Uni (*Fellow*).

Juin – Juillet 2007 : Cours de droit pénal international, Centre Grotius pour les études de droit international, Université Leiden, La Haye, Pays-Bas.

Juin 1996 : Cours d'administration des tribunaux, RIPA International, Londres, Royaume-Uni.

1982 – 1987 : Licence de droit, Université du Botswana, Gaborone, République du Botswana.

Juge et magistrat

Cour pénale internationale :

Mme la Juge Monageng a été juge à la Cour pénale internationale (CPI) de mars 2009 à juin 2018 période durant laquelle elle a occupé un grand nombre de fonctions.

En mars 2012 elle a été nommée juge à la Section des appels. En tant que juge de la Chambre d'appels de la CPI, elle occupait l'un des postes judiciaires les plus élevés au niveau international. Le mandat de la CPI consiste à mener des enquêtes et poursuivre les individus responsables des crimes les plus graves et notamment des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, de génocide et de crime d'agression. La CPI a été créée en vertu du Statut de Rome qui est entré en vigueur en 2002 et elle est l'unique cour pénale internationale permanente au monde.

En tant que juge d'appel, Mme la Juge Monageng a, avec quatre autres juges, examiné et rendu des jugements sur des appels interjetés suite aux décisions rendues par la Chambre préliminaire et la Chambre de première instance. Au cours des neuf dernières années, elle a siégé et rendu quatre cent quatre-vingt-douze ordonnances, jugements interlocutoires et arrêts préjudiciels. Mme la Juge Monageng était présidente lors du jugement d'appel définitif sur le fond dans l'affaire *Ngudjolo* et a siégé également dans le jugement d'appel définitif sur le fond dans les affaires *Lubanga, Bemba et al, Bemba, Katanga et Al Mahdi*.

Entre 2009 et 2012, elle a été juge dans la Section préliminaire de la CPI où ses tâches consistaient entre autres à évaluer les preuves afin de déterminer si une affaire peut faire l'objet d'un procès, de confirmer les charges, de délivrer des mandats d'arrêt et des citations à comparaître et de décider de la recevabilité des affaires. Au cours de cette période, elle a, avec deux autres juges de la Chambre préliminaire, rendu des décisions, des ordonnances et des jugements dans vingt-trois affaires. Elle a également siégé en tant que juge unique et juge-présidente dans certaines affaires.

De ce qui précède, Mme la Juge Monageng a l'honneur d'être la seule juge ayant siégé dans toutes les affaires qui étaient enregistrées à la CPI jusqu'à la mi-mars 2018 lorsque son mandat est arrivé à son terme.

En 2014 et 2015, elle a été présidente de la Section des appels où elle a géré l'équipe juridique de la Section et a supervisé les activités administratives et opérationnelles de la Section. Entre 2012 et 2015, elle a exercé également la fonction de Première Vice-

présidente de la CPI et devait en particulier remplir les fonctions de Présidente de la CPI à chaque fois que la Présidente était absente. En tant que juge de rang le plus élevé après la présidence, elle a continué d'assurer les fonctions de Présidente de la CPI chaque fois que les trois membres de la présidence n'étaient pas disponibles.

De plus, entre 2012 et 2015 elle a présidé le Groupe de travail de la CPI sur les enseignements et sous sa conduite, la CPI a préconisé plusieurs changements importants de son Règlement de procédure et de preuve. Ce règlement a été adopté ultérieurement par l'Assemblée des États Parties (AEP). Au cours de cette période, elle est également intervenue devant le Groupe d'étude sur la gouvernance qui a été mis en place par l'AEP et assurait la liaison avec le Groupe de travail des Nations Unies sur les amendements afin d'expliquer le raisonnement justifiant l'amendement et la promulgation de ce règlement.

Elle a été membre d'un Comité qui a procédé à l'examen des règlements afférents au Bureau du conseil public pour la Défense (BCPD) et du Bureau du conseil public pour les Victimes (BCPV). Le Comité a évalué ces règlements et recommandé le renforcement des mandats du BCPD et du BCPV et les règlements ont été adoptés par l'AEP.

Enfin, elle a joué un rôle actif dans le discours sur la coopération entre les États en assistant à des séminaires, faisant des présentations et participant à un grand nombre d'activités diplomatiques tout en représentant la CPI.

Hautes cours (*High Courts*):

Avant de devenir juge à la CPI, Mme la Juge Monageng était juge expert de la Haute Cour (*High Court*) du Royaume de Swaziland dans le cadre du Fonds du Commonwealth pour le Programme de coopération technique, poste qu'elle occupait depuis avril 2008. À ce titre elle a connu des affaires en matière pénale, civile et constitutionnelle. Elle a aussi eu à connaître des appels interjetés suite aux décisions rendues par les tribunaux de première instance (*Magistrate Courts*) dans des affaires pénales et civiles, des demandes de mise en liberté sous caution et elle a rendu des jugements dans toutes ces affaires.

Avant sa nomination, Mme la Juge Monageng a été un juge expert de la Haute Cour (*High Court*) de la République de la Gambie entre février 2006 et janvier 2008, également dans le cadre du Fonds du Commonwealth pour le Programme de coopération technique. À ce titre elle a siégé au Tribunal de première instance et a connu des affaires en matière pénale, civile et constitutionnelle, des demandes de mise en liberté sous caution et autres diverses demandes et elle a eu aussi à connaître des appels interjetés suite aux décisions rendues par les *Magistrate Courts* et elle a rendu des jugements dans ces affaires. Elle a également formé des magistrats et d'autre personnel administratif dans le domaine judiciaire, de la police et des poursuites. Elle a réussi à introduire le Tribunal pénal de circuit (*Criminal Circuit Court*) à Basse qui est devenu depuis un tribunal permanent dans la Division de Upper River de la République de la Gambie.

Magistrature:

De 1987 à 1997 elle a été magistrate dans divers districts judiciaires de la République du Botswana et a ensuite été promue Magistrate principale. Au cours de ses 10 années de service, elle a acquis une expérience et une expertise précieuses dans le domaine juridique pratique.

En tant que chef de postes judiciaires/magistraux elle était responsable de l'établissement et de la soumission des rapports mensuels de ses postes, elle faisait les évaluations du personnel, préparait le budget du poste et effectuait des visites trimestrielles aux diverses prisons de son ressort pour enquêter et rendre compte de l'état de santé des prisonniers au président de la Cour suprême et au ministère des Affaires intérieures.

Mme la Juge Monageng a également acquis une grande expérience des affaires civiles. Ces affaires traitaient, entre autres, des droits des femmes et des enfants et en particulier des questions juridiques en matière de pension alimentaire et d'adoption, des domaines dans lesquels elle est extrêmement engagée et pour lesquels elle continue de faire preuve d'un profond intérêt. Elle a aussi acquis une vaste expérience dans le traitement des affaires de conflits du travail et diverses autres affaires civiles.

Grâce à son expérience de magistrate et de juge aux niveaux national, régional et international, Mme la Juge Monageng a acquis des compétences et des connaissances très étendues dans les domaines de l'analyse juridique, de la rédaction de jugements et de la diplomatie.

Droits de l'homme internationaux et droit humanitaire

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :

En juillet 2003, Mme la Juge Monageng a été élue et nommée Commissaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples par l'Assemblée des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine. La Commission africaine est un organe quasi judiciaire de l'Union africaine, dont le Secrétariat se trouve à Banjul dans la République de la Gambie. La Commission est le principal organe mandaté pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples sur le continent africain.

En tant que commissaire elle a, avec les dix autres commissaires, examiné les rapports soumis par les États Parties sur les mesures législatives et administratives qu'ils avaient adoptées pour donner effet aux droits et libertés garantis par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine).

Elle a également interprété la Charte africaine et connu des affaires d'allégations de violations des droits de l'homme et des peuples rapportées à la Commission africaine par des individus, des organisations non gouvernementales et autres États Parties à l'encontre des 53 États Parties africains. Lorsqu'elle examinait et statuait sur les décisions des juridictions les plus élevées de ces États africains, elle appliquait les normes établies en vertu des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Pendant son mandat à la Commission Africaine, elle a également accompli plusieurs autres mandats. Elle était la présidente de l'un des mécanismes spéciaux de la Commission : le Comité de suivi sur la torture, les traitements inhumains, dégradants et autres (actuellement connu comme le Comité pour la prévention de la torture en Afrique). Elle a été à l'origine de la création du Comité qui intervient dans la recherche, le travail de plaidoyer et autres efforts pour empêcher et interdire ces traitements en Afrique. Le Comité a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des Lignes directrices de Robben Island pour l'interdiction et la prévention de la torture. De plus, en novembre 2007, elle a été élue présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples par ses autres collègues commissaires. En cette qualité, elle a dirigé le Secrétariat, pris des décisions politiques au nom de la Commission et a servi de principal porte-parole de la Commission. En sa qualité de présidente de la Commission, elle était périodiquement sollicitée pour intervenir dans des situations graves et urgentes en matière de droits de l'homme où la vie des gens peut être en danger. Mme la Juge Monageng a lancé des appels urgents aux Chefs d'État et de Gouvernement africains et leur a demandé de prendre des mesures provisoires et elle a entrepris des missions pour rencontrer les fonctionnaires d'État et les défenseurs des droits de l'homme dans les pays concernés.

En tant que membre de la Commission elle a travaillé sans relâche afin de promouvoir les autres mécanismes spéciaux de la Commission comme le Rapporteur spécial sur les droits des femmes en Afrique, le Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants en Afrique, le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique ainsi que le Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique.

Mme la Juge Monageng a représenté la Commission dans le cadre de sa collaboration avec d'autres organes de l'Union africaine et elle a conduit et supervisé toutes les activités de la Commission. Elle a également représenté la Commission dans les réunions de direction de l'Union africaine par exemple au Conseil des représentants permanents, au Conseil des ministres des affaires étrangères (Conseil exécutif) et à l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement. Elle a également présenté les rapports d'activités et les projets de budget de la Commission Africaine à ces organes et elle était le principal agent de liaison de la Commission.

Mme la Juge Monageng a visité plusieurs pays africains pour promouvoir la protection des droits de l'homme au moyen, entre autres, de missions sur les droits de l'homme, de missions d'enquête/d'investigation et de la participation à des séminaires et des conférences. Elle a été invitée aussi par des organisations en Europe et aux Amériques pour parler du système des droits de l'homme en Afrique.

En tant que praticienne dans le domaine des droits de l'homme, Mme la Juge Monageng est très compétente dans l'application des normes et des principes relatifs aux droits de l'homme dans le cadre d'une cour pénale. Compte tenu de sa vaste expérience dans les

domaines juridique et des droits de l'homme, elle a apporté une contribution importante à la création d'une jurisprudence en matière de droits de l'homme en Afrique, au moyen notamment de l'étude des plaintes et des communications soumises à la Commission.

En ce qui concerne le droit humanitaire international, elle a travaillé en très étroite collaboration avec le Rapporteur spécial de la Commission africaine, sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants en Afrique ainsi qu'avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui possèdent le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine. Elle a présenté plusieurs documents fondamentaux dans un grand nombre de forums différents couvrant un large éventail de questions y compris les droits de l'homme et le droit humanitaire.

Mme la Juge Monageng est une ardente défenseuse des droits des femmes et elle a participé activement à diverses initiatives nationales, régionales et internationales visant l'autonomisation des femmes et l'intégration du principe d'égalité hommes-femmes. À cet effet, elle est membre d'organisations non gouvernementales de femmes dans la République du Botswana et dans des organisations régionales et internationales.

Elle a également travaillé et acquis une expertise dans les domaines des droits des personnes âgées et des droits des peuples et des communautés autochtones. Par exemple, lorsqu'elle était à la Commission africaine, elle a siégé dans le Groupe de travail sur les droits des personnes âgées. Elle a été le rapporteur dans une affaire de premier plan sur les droits des peuples et des communautés autochtones, au Centre pour le développement des droits des minorités (Kenya) et au *Minority Rights Group International* au nom du *Endorois Welfare Council c. le Kenya – Affaire 276/2003*).

Chef de file dans la fraternité juridique

Conseil de l'Ordre des avocats du Botswana :

Avant d'être nommée juge, elle a été secrétaire exécutive du Conseil de l'Ordre des avocats du Botswana en République du Botswana. Elle a créé toute seule le Conseil de l'Ordre des avocats en novembre 1997 et en a été la première directrice générale. Elle a conservé ce rôle jusqu'en janvier 2006. À ce titre elle était responsable de l'administration quotidienne du bureau du Conseil de l'Ordre des avocats. Parmi ses responsabilités elle était la secrétaire du Conseil de l'Ordre, du conseil d'administration et des comités. Les comités comprenaient le Comité disciplinaire, l'enseignement juridique et les stages en cabinets, la réforme du droit et l'état de droit et l'éthique, les droits de douane et les droits de l'homme. Elle était également la secrétaire du Conseil des administrateurs du Fonds de garantie du Conseil de l'Ordre.

Elle a supervisé le personnel, assumé les fonctions de chargé principal des relations publiques du Conseil de l'Ordre et de contrôleur financier et elle a rempli d'autres fonctions que lui attribuait le Conseil du Conseil de l'Ordre des avocats. Mme la Juge Monageng a assuré la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Ordre des avocats tel qu'ils sont prévus par la *Loi sur les praticiens du droit*, la loi d'habilitation du Conseil de l'Ordre des avocats qui impose notamment aux avocats de respecter des normes très rigoureuses de conduite professionnelle et d'aider le Gouvernement et les tribunaux de la République du Botswana dans toutes les affaires concernant l'administration du droit et de la justice.

Par ailleurs, elle a introduit et mis en œuvre un solide programme de formation juridique permanente pour les avocats tant dans le secteur privé que dans d'autres secteurs et qui a été une grande réussite. Elle a assuré la liaison avec les Chefs des gouvernements et les parties prenantes du secteur privé et a été à ce titre le principal négociateur du Conseil de l'Ordre. Elle a aussi représenté le Conseil de l'Ordre des avocats au Conseil consultatif de haut niveau (*High-Level Consultative Council -HLCC*) où des personnes du gouvernement et du secteur privé se rencontraient, entre autres, pour débattre de questions de fond d'intérêt commun.

En sa qualité de Secrétaire exécutive, elle a également exercé la fonction de co-conseiller à l'Association internationale du Barreau, à Londres, au Royaume-Uni qui est la plus grande organisation internationale au monde de conseils de l'Ordre, de Barreaux et d'avocats exerçant leur activité dans le droit transnational.

Au cours de cette période elle a été détachée auprès du Conseil de l'Ordre des avocats d'Angleterre et du Pays de Galles et du Conseil de l'Ordre des avocats du Zimbabwe en

2005 et 1998 respectivement ce qui lui a permis d'apprendre les meilleures pratiques de gestion du bureau d'un Conseil de l'Ordre des avocats, de cabinets d'avocats et du système judiciaire. La formation comprenait aussi les questions de réglementation de la profession juridique.

Autres expériences de direction:

En outre, elle a siégé dans plusieurs comités et conseils au niveau national et international.

En sa qualité de Secrétaire exécutive du Conseil de l'Ordre des avocats du Botswana, elle a représenté la société civile du Botswana dans les dialogues de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la lutte contre la corruption dans la sous-région. Ces dialogues ont abouti à la promulgation du Protocole de la SADC pour la lutte contre la corruption et au Forum de l'Afrique australe pour la lutte contre la corruption (SAFAC). Elle a été en outre l'un des membres fondateurs de la Section au Botswana de Transparency International, une organisation internationale pour la lutte contre la corruption et la transparence.

Jusqu'en janvier 2006, elle a également présidé le Secteur sur l'éthique, le droit et les droits de l'homme qui faisait partie du Conseil national du SIDA, du Botswana. Le Secteur était responsable, entre autres, de l'intégration et de la coordination d'une dimension éthique, juridique et des droits de l'homme dans la réponse apportée au niveau national au VIH/SIDA. Le Secteur était également chargé de définir et de soutenir l'examen de la législation nationale en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la prestation des services médicaux et de la recherche.

Mme la Juge Monageng est un administrateur fondateur membre du Centre de contentieux de l'Afrique australe (SALC) qui est basé à Johannesburg en République d'Afrique du Sud. Le SALC assure la promotion des droits de l'homme et la primauté du droit principalement au moyen d'un soutien des contentieux et de formation sur les questions constitutionnelles, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Conférences et présentations :

Au cours de sa vie professionnelle, Mme la Juge Monageng a participé à un grand nombre de conférences et de séminaires en tant que participante, modératrice et intervenante principale.

En raison de son expertise, elle continue de faire des conférences et de présenter des documents sur les droits de l'homme et le droit pénal international. Par exemple, depuis 2009 elle est membre d'un groupe de personnalités internationales qui forment les juges d'Afrique de l'Est sur la question des crimes internationaux, sous les auspices de l'Institut pour les services de sécurité à Prétoria en République d'Afrique du Sud et de la Commission internationale des juristes, à Genève en Suisse.

Elle fait également partie d'un groupe de juges à l'Association internationale des femmes juges (IAWJ) qui, au moyen du Programme mondial de l'IAWJ, *Global Leadership of Women Programme*, ont formé des femmes juges sur un certain nombre de questions et notamment le droit international, les droits de l'homme et les affaires d'extorsion de faveurs sexuelles.

Enfin, en 2016, elle a obtenu un diplôme d'arbitrage commercial international du *Chartered Institute of Arbitrators (CI Arb)* à Londres au Royaume-Uni, qualification qui lui a permis de devenir *Fellow* dudit Institut.

Publications

S. M. Monageng, "*The Crime of Aggression: Following the Needs of a Changing World?*", (Le crime d'agression : suivant les besoins d'un monde en évolution ?) 58 *Harvard International Law Journal Online* (2017), p. 79

S. M. Monageng, "*Africa and the International Criminal Court: Then and Now*" (L'Afrique et la Cour pénale internationale : alors et maintenant) dans G. Werle et al. (Dir. de la pub.), *Africa and the International Criminal Court*, (T. M. C. Asser Press, 2014), p. 13.

7. Rodríguez Veltzé, Enrique Eduardo (Bolivie)

(Original : anglais)

Note verbale

L'Ambassade de l'État plurinational de Bolivie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et a l'honneur de faire référence à sa Note verbale ICC-ASP/17/SP/34 datée du 31 août 2018, sur la présentation des candidatures et l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures.

L'Ambassade de l'État plurinational de Bolivie a l'honneur d'informer que le ministre des Affaires étrangères présente la candidature de l'Ambassadeur Enrique Eduardo Rodríguez Veltzé à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, qui se tiendra au cours de la 17^e session (du 5 au 12 décembre 2018) de l'Assemblée des États Parties à La Haye, aux Pays-Bas.

L'Ambassade de Bolivie a l'honneur de joindre un énoncé des qualifications et une copie du curriculum vitae de l'Ambassadeur Rodríguez Veltzé.

Énoncé des qualifications

Monsieur Eduardo Rodríguez Veltzé, Ambassadeur ; Agent de la Bolivie devant la Cour internationale de Justice ; membre du Groupe de travail de La Haye de la Cour pénale internationale en tant que coordonnateur de l'examen des travaux et du mandat opérationnel du Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) et du Contrôle de la gestion budgétaire (CGB) (2015-), membre de la Cour permanente d'arbitrage, titulaire d'une maîtrise d'administration publique de l'École d'administration J.F. Kennedy de l'Université Harvard ; ancien président de la République de Bolivie (2005-2006) ; ancien président et ministre de la Cour suprême de Justice de Bolivie (1999 - 2005) ; sous-contrôleur des services juridiques au Bureau du contrôleur général de la République ; conseiller général auprès du ministère des Affaires étrangères pour la préparation de la Loi du Service étranger et des réglementations, des traités internationaux et des questions de coopération judiciaire internationale ; ancien doyen et professeur à la Faculté de droit de l'Université catholique bolivienne ; professeur à l'Université Mayor de San Andrés et Andine « Simon Bolivar », à La Paz, Bolivie.

Études

- 1988 : École d'administration J.F. Kennedy de l'Université Harvard, Cambridge, Ma. États-Unis ; Maîtrise d'administration publique. *Fellow* du Programme E. Mason.
- 1981 : Faculté de droit de l'Université Mayor de San Simón, Cochabamba, Bolivie ; Diplôme de droit.
- 1995 : Institut royal d'administration publique (RIPA, Londres, Royaume-Uni ; cours sur l'audit et la fraude, British Chevening Award.
- 1986 : Centre de droit international et comparé, Dallas, Texas, États-Unis ; XXII^e Session, Académie de droit américain et international, *Fellow* de la Southwestern Legal Foundation.

Carrière professionnelle

- 2013 jusqu'à maintenant : Ambassadeur de Bolivie au Royaume des Pays-Bas et accréditation simultanée auprès de la République du Portugal.
- 2013 jusqu'à maintenant : Agent de la Bolivie devant la Cour internationale de Justice.
- 2017 jusqu'à maintenant : Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, La Haye.

- 2009-2013 : Doyen et professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université bolivienne catholique à La Paz.
- 2011 : Professeur invité au Dartmouth College, Hanover, New Hampshire, États-Unis, *Fellow* Montgomery, troisième trimestre.
- 2007-2008 : Chercheur en droit, Université Carlos III, Madrid Espagne ; Institut de droit public et comparé.
- 2004-2006 : Cour suprême de Justice de Bolivie, Président du Conseil judiciaire.
- 1999-2006 : Juge à la Cour suprême de Justice de Bolivie.
- 2005-2006 : Président de la République de Bolivie ; désigné par le Congrès pour la transition constitutionnelle.
- 1993-1999 : Bureau du Contrôleur général des finances de Bolivie ; Contrôleur juridique adjoint et *General Counsel*.
- 1993 : Conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères de Bolivie.
- 1989-1992 : Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention des délits et le traitement des délinquants en Amérique latine (ILANUD) ; Coordinateur résident à La Paz.
- 1982-1989 : Cabinet juridique privé.

Publications

- Informe Sistema Judicial/Penal de Bolivia* (Rapport sur le système judiciaire/pénal de Bolivie) Coordinateur, ILANUD et Université Catholique, La Paz, 1993.
- Justicia y Reformas Judiciales*, (Justice et réformes judiciaires) dans : *Buen Gobierno para el Desarrollo Humano*, (Un bon gouvernement pour le développement humain), Vice-présidence et Fondation Milenio, 1994.
- Valor moral y Actitudes éticas*, (Valeur morale et attitudes éthiques) dans : *Ética Pública y Corrupción en Bolivia* (Éthique publique et corruption en Bolivie). *Foro de Gobernabilidad y Desarrollo Humano* (Forum de gouvernance et développement humain), Presencia, 1997.
- Control gubernamental y control de privatizaciones, la experiencia boliviana* (Contrôle gouvernemental et contrôle des privatisations, l'expérience bolivienne) Revue *El Control*, Buenos Aires, Argentine, 1998.
- Apports à : *La hora de la transparencia en Latin America* (L'heure de la transparence en Amérique latine). Édit. Fondation K. Adenauer et Transparency International, Buenos Aires, 1998.
- Legal Security, Accountability and Transparency in Bolivia* (Sécurité juridique, responsabilisation et transparence en Bolivie) dans *Viability of Democracy* (La viabilité de la démocratie) LAC, Saint Anthony's College, Université d'Oxford. Février, 1998. Palgrave, RU, 1999.
- Justicia Administrativa, Noche Parlamentaria*, (Justice administrative, Nuit parlementaire) Édit. Fondation K. Adenauer, La Paz, 1999.
- Apports au *Diccionario Histórico de Bolivia* (Dictionnaire historique de Bolivie). Édit. Grupo de Estudios Históricos, Sucre, 2003 Editorial Judicial, (1999/2006).
- Jurisprudencia y actividad judicial en la Corte Suprema de Justicia y el Consejo de la Judicatura de Bolivia*. (Jurisprudence et activité judiciaire à la Cour Suprême de justice et au Conseil de la magistrature de Bolivie). Imprenta Judicial, Sucre, 1999-2006.
- The Development of Constituent Power in Bolivia*, (Le développement du pouvoir constituant en Bolivie) dans *Unresolved Tensions, Bolivia, Past and Present*. (Tensions non résolues, Bolivie, Passé et présent), University of Pittsburgh Press, États-Unis, 2008.
- *El Órgano Judicial en la Nueva Constitución* (L'organe judiciaire dans la nouvelle Constitution) dans : *Reflexión Crítica a la Nueva Constitución Política del Estado* (Réflexion critique sur la nouvelle Constitution de l'État), KAS Bolivie, La Paz, 2009.
 - *Órgano Judicial y Tribunal Constitucional Plurinacional* (Organe judiciaire et Tribunal Constitutionnel plurinational) dans *Miradas a la Constitución Política del Estado*

(Regards sur la Constitution politique de l'État). Vice-présidence de l'État plurinational de Bolivie, La Paz, 2010.

Criminalización y Derecho a la Protesta en Bolivia, (Pénalisation et droit à la protestation en Bolivie) avec F. Rojas dans : *Derecho Penal y libertad de Expresión en América Latina* (Droit pénal et liberté d'expression en Amérique latine). Faculté de droit et CELE, Université de Palermo, Buenos Aires, Argentine, 2010.

El efecto centrífugo de la Constitución Política Boliviana, (L'effet centrifuge de la Constitution politique bolivienne) avec F. Rojas dans : *Bolivia: en la senda de la Ley Marco de Autonomías y Descentralización, Evaluación, análisis, crítica y perspectivas futuras* (La Bolivie sur le chemin de la Loi cadre des autonomies et de la décentralisation ; évaluation, analyse, critique et perspectives d'avenir). KAS, La Paz, 2010.

Pensar en este tiempo: Pluralismo Jurídico. (Penser à notre époque : pluralisme juridique). Coordinateur, recherche universitaire. Université Catholique bolivienne, La Paz, 2010.

Ley de Deslinde Jurisdiccional - Derechos Individuales vs. Derechos Colectivos, dans : (Loi de délimitation juridictionnelle – Droits individuels c. droits collectifs), dans : *Los Derechos Individuales y Derechos Colectivos en la Construcción del Pluralismo Jurídico en América Latina* (Les droits individuels et les droits collectifs dans la construction du pluralisme juridique en Amérique latine), Konrad Adenauer Stiftung, Programa Regional de Participación Política Indígena, (Programme régional de participation politique autochtone), La Paz, 2011.

Justice to Change (La justice pour le changement), dans : *ReVista*, Harvard Review of Latin America. Une publication du Centre D. Rockefeller pour les études latino-américaines, de l'Université Harvard, Cambridge, Ma. États-Unis, 2011.

La Enseñanza del Derecho y el Pluralismo Jurídico (L'enseignement du droit et le pluralisme juridique) dans *11 Tesis sobre Pluralismo* (11 thèses sur le pluralisme), Publication du Centre d'études constitutionnelles, UCB, La Paz, 2011.

Constitución Política del Estado Plurinacional de Bolivia, anotada, concordada y comentada (Constitution politique de l'État plurinational de Bolivie, annotée, mise en correspondance et commentée) Coordinateur avec F. Rojas Tudela. Publication numérique du Centre d'études constitutionnelles, UCB, La Paz, 2011.

Columna quincenal "Paralaje", (La Colonne bimensuelle "Parallaxe") périodique *La Razón*, La Paz, Bolivie, 2012-2013.

8. Steiner, Sylvia Helena de Figueiredo (Brésil)

(Original : anglais)

Note verbale

L'Ambassade de la République fédérative du Brésil présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et se référant à la Note Verbale ICC-ASP/17/SP/38, a l'honneur d'informer que le Brésil a décidé de proposer la candidature de Madame Sylvia Helena de Figueiredo Steiner pour être membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, de la Cour pénale internationale, lors des élections qui se tiendront pendant la XVIIe session de l'Assemblée des États Parties, du 5 au 12 décembre 2018.

Le curriculum vitae de Madame Sylvia Steiner est joint aux présentes.

Énoncé des qualifications

Énoncé des qualifications en vertu du cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, conformément à l'alinéa 4 (c) de l'article 36 du Statut de Rome et au cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge figurant dans le rapport du Bureau de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (document ICC-ASP/10/36).

Madame Sylvia Helena de Figueiredo Steiner satisfait à tous les critères énoncés pour les membres de la Commission consultative étant donné qu'elle possède de vastes connaissances et une très grande expérience dans les domaines des droits de l'homme et de la justice pénale internationale. Il s'agit en outre d'une personne qui jouit de la plus haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité et a occupé des positions judiciaires élevées dans le système judiciaire brésilien de poursuites.

Mme Steiner est née en 1953 et est un éminent expert juridique qui a plus de 40 ans d'activité et d'expérience dans les systèmes juridiques national et international. Elle a été juge à la Cour pénale internationale du 11 mars 2003 au 10 mars 2012 (élue dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes - GRULAC – et en tant que membre de la liste A – conformément à l'alinéa 3 (b) de l'article 36 du Statut de Rome).

Elle est titulaire d'une licence de droit de l'Université de Sao Paulo (USP-Brésil) obtenue en 1977. En 1999, elle a obtenu son diplôme de spécialisation en droit pénal de l'Université de Brasilia (UnB-Brésil) et en 2000 sa maîtrise de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Sao Paulo.

De 1977 à 1982, elle a travaillé en tant qu'avocate puis est devenue Procureur de la république fédérale au ministère public fédéral (MPF) qui est l'un des principaux organes du système brésilien de poursuites. En 1995, sa candidature a été présentée à la Cour fédérale d'appel (*Desembargadora*) de la Cour fédérale régionale de la 3^e région (Tribunal Regional Federal da 3^a Região - TRF3), où elle a servi en tant que juge jusqu'à son élection à la Cour pénale internationale en 2003.

Précisons que le système fédéral brésilien de justice est divisé au niveau national en cinq régions définies géographiquement qui sont desservies chacune par une cour d'appel ; la 3^e région est responsable des états brésiliens de Sao Paulo (la plus grande ville et la plus peuplée du Brésil) et du Mato Grosso do Sul.

En outre, de 1989 à 1995, elle a été membre du Conseil pénitentiaire de Sao Paulo dont elle a été la vice-présidente pendant quatre ans. Elle est un membre fondateur associé de l'Institut brésilien des sciences criminelles et a été directeur adjoint du Journal brésilien des sciences criminelles pendant quatre ans. Elle a été également membre de l'Association brésilienne des juges pour la démocratie et membre du Conseil exécutif de la section brésilienne de la Commission internationale des juristes. En tant que maître de conférences, elle est intervenue dans des classes et donné des conférences dans les plus importantes universités du Brésil et lors de conférences en Amérique latine, en Europe et en Afrique. Elle a été membre de la délégation brésilienne à la Commission préparatoire de la Cour

pénale internationale de 1999 à 2002. Elle a été membre également du Groupe de travail officiel sur la mise en œuvre du Statut de Rome en 2003, au Brésil.

Mme Steiner a écrit un très nombre d'articles sur les droits de l'homme, les droits des femmes et des enfants, le droit pénal et le droit pénal international.

En tant que juge de la Cour pénale internationale, elle a travaillé sur les situations et les affaires suivantes :

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo - Chambre préliminaire I (5 juillet 2004 – 6 mars 2007)

Le Procureur c. Germain Katanga - Chambre préliminaire I (5 juillet 2004 – 6 mars 2007)

Le Procureur c. Bosco Ntaganda - Chambre préliminaire I (5 juillet 2004 - 6 mars 2007)

Le Procureur c. Callixte Mbarushimana - Chambre préliminaire I (5 juillet 2004 – 6 mars 2007)

Le Procureur c. Sylvestre Mudacumura - Chambre préliminaire I (5 juillet 2004 – 6 mars 2007)

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo - Chambre préliminaire III (19 janvier 2005 - 13 mars 2006) (Présidente)

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido - Chambre préliminaire III (19 Janvier 2005 - 13 mars 2006) (Présidente)

Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (« Ahmad Harun ») *and Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb ») - Chambre préliminaire I (21 avril 2005 - 25 juin 2007)

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir - Chambre préliminaire I (21 avril 2005 - 25 juin 2007)

Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda - Chambre préliminaire I (21 avril 2005 – 25 juin 2007)

Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain - Chambre préliminaire I (21 avril 2005 - 25 juin 2007)

Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein - Chambre préliminaire I (21 avril 2005 - 25 juin 2007)

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo - Chambre préliminaire III (14 mars 2006 - 21 avril 2008) (Présidente)

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido - Chambre préliminaire III (14 mars 2006 - 21 avril 2008) (Présidente)

Le Procureur c. Germain Katanga - Chambre préliminaire I (6 mars 2007 – 25 juin 2007)

Le Procureur c. Bosco Ntaganda - Chambre préliminaire I (6 mars 2007 – 25 juin 2007)

Le Procureur c. Callixte Mbarushimana - Chambre préliminaire I (6 mars 2007 – 25 juin 2007)

Le Procureur c. Sylvestre Mudacumura - Chambre préliminaire I (6 mars 2007 – 25 juin 2007)

Le Procureur c. Bosco Ntaganda - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 – 19 mars 2009)

Le Procureur c. Callixte Mbarushimana - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 – 19 mars 2009)

Le Procureur c. Sylvestre Mudacumura - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 – 19 mars 2009)

Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (« Ahmad Harun ») *et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb ») - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 – 19 mars 2009)

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 - 19 mars 2009)

Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 – 19 mars 2009)

Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 - 19 mars 2009)

Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein - Chambre préliminaire I (25 juin 2007 - 19 mars 2009)

Le Procureur c. Germain Katanga – Chambre de première instance I (25 juin 2007 - 24 octobre 2008)

Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (« Ahmad Harun ») *et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* ("Ali Kushayb") - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 – 15 mars 2012) (Présidente)

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 - 15 mars 2012) (Présidente)

Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 - 15 mars 2012) (Présidente)

Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 - 16 mars 2011) (Présidente)

Le Procureur c. Bosco Ntaganda - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 – 26 juillet 2010) (Présidente)

Le Procureur c. Callixte Mbarushimana - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 – 26 juillet 2010) (Présidente)

Le Procureur c. Sylvestre Mudacumura - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 – 26 juillet 2010) (Présidente)

Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda - Chambre préliminaire I (19 mars 2009 – 8 février 2010) (Présidente)

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo – Chambre de première instance III (20 juillet 2010 – 6 juillet 2016) (Présidente)

Le Procureur c. Bosco Ntaganda - Chambre préliminaire I (26 juillet 2010 - 16 mai 2011)

Le Procureur c. Callixte Mbarushimana - Chambre préliminaire I (26 juillet 2010 – 16 mai 2011)

Le Procureur c. Sylvestre Mudacumura - Chambre préliminaire I (26 juillet 2010 – 16 mai 2011)

Le Procureur c. Saif Al-Islam Gaddafi - Chambre préliminaire I (4 mars 2011 – 16 mai 2011)

Le Procureur c. Saif Al-Islam Gaddafi - Chambre préliminaire I (16 mai 2011 – 15 mars 2012)

Le Procureur c. Bosco Ntaganda - Chambre préliminaire I (16 mai 2011 – 10 mars 2012)

Le Procureur c. Sylvestre Mudacumura - (16 mai 2011 - 10 mars 2012)

Le Procureur c. Callixte Mbarushimana - Chambre préliminaire I (16 mai 2011 – 16 décembre 2011).

Bref résumé de carrière

Actuellement : Chercheur confirmé à la *Fundação Getulio Vargas Law School*, à Sao Paulo, Brésil, et coordinatrice de son Groupe d'étude sur le droit pénal international, depuis 2016.

2003 – 2016 : Juge à la Cour pénale internationale, élue par l'Assemblée des États Parties pour la première composition de la Cour. Elle a présidé la Chambre préliminaire I et la Chambre de première instance III.

1995 – 2003 : Juge fédéral à la cour d'appel fédérale de Sao Paulo, Brésil.

1999 – 2000 : Membre et conseiller juridique de la délégation brésilienne à la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale.

1982 – 1995 : Procureur de la république fédérale au Cabinet du Procureur général à Sao Paulo, Brésil.

1989 – 1994 : Membre du Conseil pénitentiaire de Sao Paulo et vice-présidente pendant quatre ans.

Bref résumé du parcours universitaire

Licence de droit à la Faculté de droit de l'Université de Sao Paulo en 1997.

Diplôme spécialisé de droit pénal à la Faculté de droit de l'Université de Brasilia en 1999.

Maîtrise de droit international – droits de l'homme, à la Faculté de droit de l'Université de Sao Paulo en 2000.

Maître de conférences à l'Académie des droits de l'homme et du droit humanitaire international de l'Université américaine, *Washington College of Law*, D.C., en 2009, 2012, 2014 et 2015.

Participation en tant que maître de conférences à de nombreuses conférences spécialisées sur les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit pénal international pour des étudiants, des avocats et des magistrats, aux États-Unis d'Amérique, en Italie, au Portugal, en Espagne, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Colombie, au Mexique, au Costa Rica, au Pérou, en Équateur, en Argentine, en Angola et au Mozambique.

Membre des organismes suivants :

Membre de la Commission pour la justice et la paix à Sao Paulo depuis 1994.

Co-fondateur et membre de l'Institut brésilien des sciences criminelles depuis 1995.

Membre de l'Association brésilienne des juges pour la démocratie, depuis 1995.

Membre de la Commission des droits de l'homme du Barreau brésilien de 1979 à 1995.

Ouvrages publiés

Co-auteur et coordinatrice de l'ouvrage *O Tribunal Penal Internacional – Comentários ao Estatuto de Roma* (Cour pénale internationale – Commentaires du Statut de Rome). Belo Horizonte: Editora Del Rey/ Konrad Adenauer Stiftung/CEDIN, 2016.

Auteur de *A Convenção Americana sobre Direitos Humanos e seus Reflexos no Processo Penal Brasileiro* (La Convention interaméricaine des droits de l'homme et son influence sur la procédure pénale brésilienne). Sao Paulo : RT Editora, 2000.

Co-auteur de l'ouvrage collectif *Escritos em Homenagem a Alberto Silva Franco* (Compilation en l'honneur du Professeur Alberto Silva Franco) avec l'article *Tribunal Penal Internacional, a Pena de Prisão Perpétua e a Constituição Brasileira* (La Cour pénale internationale, la réclusion à perpétuité et la Constitution brésilienne). Sao Paulo: RT Editora, 2003.

Co-auteur de l'ouvrage collectif *State's Responses to Issues Arising from the ICC Statute – Constitutional, Sovereignty and Judicial Cooperation* (Réponses de l'État aux questions découlant du statut de la CPI – Question constitutionnelle, souveraineté et coopération judiciaire) avec l'article sur la mise en œuvre du Statut de Rome au Brésil. Roy S. Lee (org). Transnational Publishers, 2005.

Nombreux articles publiés dans des revues spécialisées sur les droits de l'homme, le droit pénal international et le droit humanitaire, au Brésil, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Colombie et aux Pays-Bas.